

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 31 MAI 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT CINQ MAI, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ont été convoqués par Monsieur le Président, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

| | |
|----|--|
| | PROCES-VERBAL |
| | Approbation des procès-verbaux des conseils communautaires des 12 et 26 avril 2021 |
| | |
| | ORDRE DU JOUR |
| | Adoption de l'ordre du jour |
| | |
| | POUR DELIBERATION |
| | |
| 1 | Budget Principal – Décision Modificative n°1 |
| 2 | Budget annexe Transports Urbains Bergeracois – Décision Modificative n°1 |
| 3 | Budget annexe Parc Aqualudique – Décision Modificative n° 2 |
| 4 | Budget annexe Assainissement Régie TVA – Décision Modificative n°2 |
| 5 | Budget annexe Assainissement DSP TVA – Décision Modificative n°1 |
| 6 | Budget annexe ZAE de Cablanc – Décision Modificative n°2 |
| 7 | Admissions en non-valeur – Budget Principal |
| 8 | Admissions en non-valeur – Budget annexe SPANC |
| 9 | Attribution de fonds de concours aux communes |
| 10 | Attribution d'un fonds de concours exceptionnel à la commune de Prignonrieux |
| 11 | Bilan des acquisitions et cessions foncières 2020 |
| | |
| 12 | Tableau des effectifs – Modification au 1 ^{er} juillet 2021 |
| 13 | Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires |
| 14 | Taux de promotion – Echelon spécial du grade d'attaché hors classe |
| | |
| 15 | Portage administratif du dispositif départemental pour le soutien aux initiatives culturelles concertées (SICC) à destination des associations |
| | |
| 16 | Plan Local d'Insertion par l'Emploi (P.L.I.E) et clauses sociales d'insertion – Décision de portage des deux dispositifs par la Mission Locale de Bergerac |

| | |
|----|--|
| 17 | Vente de l'immeuble la Périgourdine à la Ville de Bergerac |
| 18 | Vente d'un terrain à la SCI CALI – ZAE de Cablanc – Commune de Creysse |
| 19 | Vente de terrain à la SCI PL BERGCLEAN - Z.A.E. Les Sardines - Commune de Bergerac |
| 20 | Vente d'un terrain à Mme LIDOME – Auto-école Vignal – Z.A.E. Les Galinoux – Commune de Creysse |
| 21 | Aide à l'investissement – Société Passion Camping-Car – Commune De Bergerac |
| 22 | Adhésion à l'association Manger Bio Périgord |
| 23 | Reconduction du dispositif Resto'Cab |
| | |
| | POUR INFORMATION |
| | Décisions |

L'an Deux Mille vingt et un, le lundi 31 mai à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Bergerac au nombre de 54 puis 53 en vertu de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 25 mai 2021.

PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Frédéric DELMARES

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Jean-Jacques CHAPPELLET, Olivier DUPUY, Thierry AUROY-PEYTOU, Daniel RABAT, Alain CASTANG, Serge PRADIER, Pascal DELTEIL, Roland FRAY, Cyril GOUBIE, Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE, Jean-Pierre CAZES, Jean-Louis DESSALLES, Dominique PIGEON (remplace Pascal LIABASTE), René VISENTINI, Arnaud DELAIR, Jean-François JEANTE, Jean-Claude PORTOLAN, Jean-Michel DREUIL, Michèle DORANGE, Pascal PREVOT, Julie TEJERIZO, Fabien RUET, Laurence ROUAN, Jean-Claude BONNAMY, Michel TERREAUX, Lionel FILET, Catherine LAROCHE, Jean-Pierre FAURE, Christophe DAVID BORDIER, Michel DELFIEUX, Didier CAPURON, Christine FRANCOIS, Philippe PUYPONCHET, Florence MALGAT, Luc MAMMES, Jacqueline SIMONNET, Marjorie MOLLETON, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN (1), Lionel FREL, Georges BASSI, Stéphane FRADIN, Anthony CASTAING, Gérald TRAPY, Marion SERRA OGBONNA, Michaël DESTOMBES, Céline BRACCO, Emmanuel GUICHARD, Cédric LOUGRAT, Marie LASSERRE, Corinne GONDONNEAU, Stéphane LE BERRE.

ABSENTS EXCUSES :

Christophe GAUTHIER a donné pouvoir à Frédéric DELMARES.

Fatiha BANCAL a donné pouvoir à Laurence ROUAN.

Francis PAPATANASIOS a donné pouvoir à Jean-François JEANTE.

Francis BLONDIN a donné pouvoir à Julie TEJERIZO.

Josie BAYLE a donné pouvoir à Michaël DESTOMBES.

Patrick VERGNOL a donné pouvoir à Luc MAMMES.

Didier GOUZE a donné pouvoir à Georges BASSI.

Eric PROLA a donné pouvoir à Christophe DAVID BORDIER.
Marie-Lise POTRON a donné pouvoir à Marc LETURGIE.
Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN (1) a donné pouvoir à Christian BORDENAVE à son départ.
Marie-Hélène SCOTTI a donné pouvoir à Corinne GONDONNEAU.
Nathalie TRAPY a donné pouvoir à Jean-Pierre FAURE.
Hélène LEHMANN a donné pouvoir à Jacqueline SIMONNET.
Joaquina WEINBERG a donné pouvoir à Michaël DESTOMBES.

Sébastien BOURDIN, Alain PLAZZI, Joël KERDRAON, Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL.

(1) : partie après le vote du dossier n°11 « Bilan des acquisitions et cessions foncières 2020 ».

Appel nominal

M. le Président : Mesdames et Messieurs, chers collègues, prenez place. Je vais demander à Marie Lasserre si elle veut bien, comme d'habitude, faire l'appel nominal, merci Marie.

Appel nominal :

Mme Lasserre : Procède à l'appel.

Désignation d'un secrétaire de séance

INTERVENTION :

M. le Président : Merci. Je vous propose comme secrétaire de séance, Monsieur Jean-Claude Bonnamy. Jean-Claude, pas de problème ?

Approbation des procès-verbaux de la séance du 12 avril 2021 et du 26 avril 2021

M. le Président : Je dois vous faire approuver les procès-verbaux des Conseils Communautaires des 12 et 26 avril.
Y a-t-il des remarques ou des objections ? Je ne vois pas de mains se lever, donc je vais considérer que c'est bon.
Adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

M. le Président : Je vous propose d'approuver la modification de l'ordre du jour, avec deux ajouts, une motion concernant le temps de trajet entre Bergerac et Bordeaux, proposée par notre ami, notre collègue Thierry Auroy-Peytou ; et l'ajout du dossier 25, il s'agit d'adhérer à un groupement de commande comme l'année passée, mais pour les questions

de délais, il fallait absolument le faire avant le 1^{er} juillet. Et donc, c'est la dernière date possible avant le 1^{er} juillet, c'est la raison pour laquelle ce dossier vous est proposé, on vous l'expliquera tout à l'heure si vous en êtes d'accord.

Y a-t-il des objections à ces deux rajouts ? Adopté à l'unanimité.

Très rapidement, avant de passer la parole à Jean-Jacques Chapellet, qui va évidemment nous parler des décisions modificatives, je voulais vous faire part d'une bonne nouvelle, il y en a quelques fois. Vous récapituler un petit peu les subventions que nous avons obtenues de la part de l'Etat, sur 2021, pourquoi ? Parce qu'elles sont, je considère, vous jugerez par vous-mêmes, significatives et qu'il est important de dire quand ça ne va pas mais il est important aussi de dire quand ça va.

Sur le centre évènementiel, sur de la DSIL de droit commun, 1 300 000 € obtenus. Sur l'espace Cyrano, ce qui est une excellente surprise, parce que ce n'était absolument pas attendu, mais espéré quand même, 160 000 €. Sur l'aménagement d'une dérivation temporaire de la Gabanelle quartier du Tounet, vous avez vu que les travaux sont en cours, 67 448,20 €. Sur la rénovation des vestiaires du gymnase du Roc, 43 235 €, c'est de la DETR. De la DSIL rénovation travaux de restructuration de l'ALSH le Toutifaut, 398 200 €. La création d'une piste d'athlétisme, certains poseront peut-être la question tout à l'heure, 360 000 €. L'aménagement de la Véloroute Voie Verte V91, tranche 2021, 200 000 €. Travaux de rénovation énergétique sur le remplacement des menuiseries de la crèche Bellegarde, 19 042 €. Travaux de ventilation, toujours sur la crèche Bellegarde, c'est toujours de la DSIL de rénovation 10 995 €. DSIL de rénovation toujours, travaux de rénovation énergétique, remplacement des menuiseries sur la crèche Pous, 31 825 €. Travaux de rénovation énergétique toujours, remplacement de la chaudière fioul, plus isolation au siège de la Communauté d'Agglomération, 46 000 €. DSIL de rénovation toujours, travaux de rénovation énergétique, remplacement de chaudière fioul, Maison blanche, vous le savez, c'est la maison où se trouvent les Finances et les Ressources Humaines de la CAB, 27 000 €. Et enfin, une DSIL exceptionnelle pour la réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées sur Creysse pour 60 000 €. Donc pour un montant cumulé de 2 723 746,84 €, ce qui me paraît être assez important pour le souligner, uniquement pour les fonds d'Etat pour les projets de la CAB cette année.

Je ne vais pas être plus long, je vais passer la parole à Jean-Jacques Chapellet qui va nous parler des flux et justement de la récupération de l'argent sur la TH de l'année passée, à toi Jean-Jacques.

Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé de rajouter à l'ordre du jour 2 dossiers qui sont déposés sur table :

- ✓ Dossier n°24 : Motion : liaison ferroviaire - relier Bergerac Bordeaux en moins d'une heure
- ✓ Dossier n°25 : Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de ressources numériques au sein de la médiathèque numérique Départementale.

DECISION :

Les membres du conseil Communautaire approuvent par 67 voix pour l'ordre du jour modifié.

D 2021 – 091

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Oui, merci Président, bonsoir à toutes et à tous.

M. le Président : Attend, oui.

Mme Tégorizo : Le premier dossier, il y a les décisions prises par le Président, non ? Parce que j'avais une petite question.

M. le Président : Là, il s'agit juste d'affectation...

Mme Tégorizo : D'accord, non mais...

M. le Président : De subventions par l'État, sur le dossier que nous avons présenté.

Mme Tégorizo : D'accord. Mais les décisions prises par le Président, on n'en parle pas ?

M. le Président : Les décisions, elles sont à la fin du dossier du Conseil Communautaire.

Mme Tégorizo : Ah oui, désolée, alors on n'a pas reçu non plus les annexes sur le site CAB, elles sont arrivées très très tard et de toute évidence, c'est un peu compliqué.

M. le Président : Vous avez raison de le signaler. Si, elles sont arrivées, mais elles sont difficiles à aller chercher, donc c'est la raison pour laquelle on travaille sur la simplification, on a changé de plateforme, parce que c'est extrêmement compliqué, mais les dossiers y étaient, les pièces y étaient. Mais je crois que tout le monde peine un peu pour aller les chercher, on va corriger cette difficulté. Jean-Jacques, tu as la parole.

M. Chapellet : Oui, merci, bonsoir à toutes et à tous. Je reprends le fil de mes propos pour commencer toujours des questions financières en préambule. Le premier point, c'est la décision modificative n° 1 qui concerne le budget principal.

Avant de revenir sur le tableau budgétaire, vous avez les explications des écritures. En recettes de fonctionnement, ces écritures budgétaires permettent d'intégrer les écritures liées à l'affectation définitive des résultats 2020 ; les notifications des dotations et des produits de fiscalité qui sont votés par l'Agglo ; l'intégration des recettes liée à l'exercice de la compétence transport scolaire est également prévue. En dépenses de fonctionnement, on trouve l'intégration des dépenses concernant le transfert sur le budget principal de la compétence transport scolaire. Si je fais juste un petit aparté, au niveau des services de la trésorerie, on pensait que le transport scolaire on pourrait l'imputer sur le budget annexe des transports urbains, que nenni, les services de la trésorerie ne veulent pas l'admettre, ils nous obligent d'imputer le transport scolaire aussi bien en dépenses et en recettes sur le budget principal, ce qui amène des jeux d'écriture pour rapatrier les fonds qu'on avait prévus initialement sur le budget des TUB et les réintégrer sur le budget principal.

M. le Président : Alors qu'ils l'ont accepté pour la Communauté d'Agglomération de Libourne, dans le Département voisin.

M. Chapellet : Absolument. Ainsi que pour le ramassage des enfants, des crédits d'animation sur le projet nature et transition, qui est soutenu par la région Nouvelle Aquitaine. Le chapitre 14 correspond aux écritures, pour le prélèvement sur nos recettes opérées par l'Etat, au titre de l'augmentation du taux de TH qu'on avait imputé en 2018, mais pour lequel ça n'avait pas été prélevé sur l'exercice 2020, mais ça va être effectif sur l'exercice budgétaire 2021 au chapitre 65. La subvention d'équilibre au budget annexe est donc diminuée d'autant 350 516 €, du fait de ce rapatriement du transport scolaire sur le BP. 46 408 sont ouverts sur des subventions aux associations, notamment la Maison de

l'Emploi et le soutien aux initiatives culturelles portées par le Département, qu'on appelle couramment la convention culturelle. En section d'investissement 969 € sont prévus pour la correction du solde de la section d'investissement reportée. L'enveloppe destinée au fonds de concours pour la commune est abondée de 285 000 €, 17 000 € sont ouverts pour la participation de l'Agglo aux travaux réalisés sur le Canal de Lalinde, 26 000 € est provisionné pour l'acquisition d'un bus pour les médiathèques ; 69 200 € toujours pour le projet nature et transition, c'est la partie investissement, notamment sur les végétaux. L'enveloppe consacrée à la voirie communautaire est aussi abondée à hauteur de 200 000 € supplémentaires.

En recettes, l'excédent de fonctionnement capitalisé est corrigé, à la suite des résultats définitifs. On retrouve également des subventions accordées pour la rénovation des bâtiments communautaires, le Président en a parlé en préambule, ce n'est pas la totalité de ce qu'il a annoncé, mais c'est au prorata des travaux, bien sûr, qui seront faits. Pour l'informatisation du BIJ, le financement de la Région pour le projet nature et transition, ainsi que l'acquisition des véhicules de la médiathèque, dont je vous parlais tout à l'heure en dépenses. L'équilibre de cette section est atteint en diminuant les dépenses imprévues sur 381 816 € et les écritures d'ordre concernant la réaffectation des dépenses sur les bons articles.

Si je reviens très rapidement sur le tableau budgétaire, sur la première page, en section de fonctionnement, on va retrouver à l'article 611, 1 124 616 €, c'est ce fameux marché de transports scolaires qu'on retrouve en dépenses sur le BP. On va retrouver en dépenses 10 720 € au 6228, ce sont les dépenses liées au projet porté par la région Nature et Transition sur l'achat de végétaux entre autres pour les jardins. Au 014, le 7391178, on trouve les 1 098 689 €, c'est ce fameux prélèvement effectué par le Trésor Public sur nos recettes fiscales, dû au coup de pouce de la TH qu'on avait apporté en 2018. Donc 350 516 €, on équilibre en rognant sur cette subvention d'équilibre qu'on avait prévue d'abonder au niveau du budget annexe des TUB. 46 408 €, on retrouve là le projet pour la Mission locale ou la Maison de l'emploi, ainsi qu'une partie pour la convention culturelle du Département qu'on trouve en dépenses, puisqu'on va le restituer aux associations qui en ont fait la demande et qui ont été éligibles.

Sur les recettes, au 7067, on retrouve donc la recette du transport scolaire de la Région, 773 650. Après, tout le 73, ce sont des ajustements de fiscalité en recettes. Sur le 74, et notamment les 12 700 €, c'est la convention culturelle qu'on a en recettes et qu'on a globalisée en dépenses plus haut. En gros sur le 74, on a l'état de la compensation au titre de la contribution économique CVAE et CFE, ce sont des ajustements liés au montant qui nous ont été notifiés exacts à hauteur de 777 856 €.

Si je continue, les dépenses imprévues, on rogne dessus à hauteur de 381 816 € et là, vous avez une partie des subventions, le chapitre 13 notifié, eu égard à des investissements que nous avons réalisés. On retrouve 204, les 285 000 €, c'est l'abondement au fonds de concours des communes. On avait initialement prévu 500 000 €, donc ce qui portera le montant à 785 000 € au total sur l'exercice 2021. 17 000 € au 204, c'est la rénovation du Canal de Lalinde ; les 25 000 €, matériel de transport, c'est le minibus justement pour les médiathèques ; 69 200 € Nature et Transition en dépenses, c'est sur les végétaux et les vergers. Et les 200 000 € au chapitre 23, abondement au niveau des travaux de voirie, en plus des 2 millions qui sont initialement budgétés.

Voilà en gros, Président, ce que je peux dire sur cette DM concernant le BP, aussi bien en fonctionnement, qu'en investissement. S'il y a des questions ?

Je vous propose de le mettre au vote. Président, tu le mets au vote ? Donc je vous le propose au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Je continue sur le point n° 2, toujours pareil, une DM, la n° 1 concernant le budget annexe des Transports Urbains.

DELIBERATION ET VOTE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les modifications budgétaires présentées ci-après concernant le budget principal.

| Chap. | Article | Libellé | Dépenses | Recettes |
|-----------------------------|---------|---|-----------------------|-----------------------|
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| <i>Opérations réelles</i> | | | | |
| 002 | 002 | Résultat de fonctionnement reporté | | 65 500.30 € |
| 011 | 60632 | Fournitures de petit équipement | 11 800.00 € | |
| 011 | 611 | Contrats de prestations de services | 1 124 616.00 € | |
| 011 | 6161 | Multirisques | 2 000.00 € | |
| 011 | 6228 | Divers | 10 720.30 € | |
| 011 | 6236 | Catalogues et imprimés | 500.00 € | |
| 011 | 6261 | Frais d'affranchissement | 1 400.00 € | |
| 011 | 6262 | Frais de télécommunication | 150.00 € | |
| 014 | 7391178 | Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes | 1 098 689.00 € | |
| 65 | 6521 | Déficit des budgets annexes | -350 516.00 € | |
| 65 | 6574 | Subventions de fonct. aux assos et autres personnes de droit privé | 46 408.00 € | |
| 67 | 673 | Titres annulés (sur exercices antérieurs) | 2 180.00 € | |
| 70 | 7067 | Redevances et droits des services périscolaires | | 773 650.00 € |
| 73 | 73111 | Impôts directs locaux | | 282 014.00 € |
| 73 | 73112 | Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises | | -4 407.00 € |
| 73 | 73113 | Taxe sur les Surfaces Commerciales | | -15 300.00 € |
| 73 | 73114 | Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau | | -2 500.00 € |
| 73 | 7382 | Fraction de TVA | | 27 062.00 € |
| 74 | 74126 | Département | | 12 700.00 € |
| 74 | 74741 | Communes membres du GFP | | 10 000.00 € |
| 74 | 748313 | Dotation de compensation de la réforme de la TP | | 7 079.00 € |
| 74 | 74833 | Etat - Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale (CVAE et CFE) | | 777 856.00 € |
| 74 | 74834 | Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières | | 12 159.00 € |
| <i>Opérations d'ordre</i> | | | | |
| TOTAL Fonctionnement | | | 1 947 947.30 € | 1 947 947.30 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| <i>Opérations réelles</i> | | | | |
| 001 | 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 969.75 € | |
| 020 | 020 | Dépenses imprévues d'investissement | -381 816.00 € | |
| 10 | 1068 | Excédent de fonctionnement capitalisé | | 969.75 € |
| 13 | 1311 | Etat et établissements nationaux | | 95 000.00 € |
| 13 | 1312 | Région | | 4 300.00 € |
| 13 | 13141 | Communes membres du GFP | | 3 781.00 € |

| | | | | |
|-----------------------------|---------|--|-----------------------|-----------------------|
| 13 | 1318 | Autres | | 15 092.00 € |
| 13 | 1322 | Régions | | 55 211.00 € |
| 13 | 1331 | D.E.T.R. | | 43 000.00 € |
| 204 | 2041412 | Subv° cnes GFP - Bâtiments et installations | 285 000.00 € | |
| 204 | 2041582 | Autres gpts - Bâtiments et installations | 17 000.00 € | |
| 21 | 2158 | Autres installations, matériel et outillage techniques | 5 825.00 € | |
| 21 | 2182 | Matériel de transport | 25 000.00 € | |
| 21 | 2184 | Mobilier | 2 000.00 € | |
| 23 | 2313 | Constructions | -5 825.00 € | |
| 23 | 2314 | Constructions sur sol d'autrui | 69 200.00 € | |
| 23 | 2315 | Installations, matériel et outillage techniques | 200 000.00 € | |
| Opérations d'ordre | | | | |
| 041 | 20423 | Projets d'infrastructures d'intérêt national | | 120 946.00 € |
| 041 | 21318 | Autres bâtiments publics | 2 272.50 € | 2 272.50 € |
| 041 | 2764 | Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé | 120 946.00 € | |
| TOTAL Investissement | | | 340 572.25 € | 340 572.25 € |
| TOTAL | | | 2 288 519.55 € | 2 288 519.55 € |

En recettes de fonctionnement, ces écritures budgétaires ont pour objet d'intégrer les écritures liées à l'affectation définitive du résultat 2020, les notifications des dotations et les produits de fiscalité votés. L'intégration des recettes liées à l'exercice de la compétence « Transport scolaire » est également prévue.

En dépenses de fonctionnement, on retrouve l'intégration des dépenses concernant le transfert sur le budget principal de la compétence « Transport scolaire » et notamment au compte 611 le marché pour le ramassage des enfants (1 124 616 €), ainsi que les crédits d'animation du projet « Nature et transition » soutenu par la région Nouvelle Aquitaine. Le chapitre 014 correspond aux écritures pour le prélèvement sur nos recettes opérées par l'Etat au titre de l'augmentation du taux de taxe d'habitation intervenu en 2018 (1 098 689 €). Au chapitre 65, la subvention d'équilibre aux budgets annexes est diminuée de 350 516 € du fait de la réintégration du transport scolaire, et 46 408 € sont ouverts pour les subventions aux associations (Maison de l'Emploi et le soutien aux initiatives culturelles financé par le Département).

En section d'investissement, 969.75 € sont prévus pour la correction du solde de la section d'investissement reporté, l'enveloppe destinée aux fonds de concours pour les communes est abondée de 285 000 € supplémentaires. 17 000 € sont ouverts pour la participation de l'agglomération aux travaux réalisés sur le canal de Lalinde, 25 000 € pour l'acquisition d'un bus pour les médiathèques et 69 200 € pour le projet « Nature et transition » (part investissement : plantation de végétaux). L'enveloppe consacrée à la voirie communautaire est elle aussi abondée de 200 000 € supplémentaires.

En recettes, l'excédent de fonctionnement capitalisé est corrigé de 969.75 € à la suite des résultats définitifs. On retrouve également des subventions accordées pour la rénovation de bâtiments communautaires, l'informatisation du Bureau Information Jeunesse, le financement de la région pour le projet « Nature et Transition » et l'acquisition du véhicule des médiathèques. L'équilibre de la section est atteint en diminuant les dépenses imprévues de 381 816 €.

Les écritures d'ordre concernent la réaffectation de dépenses sur les bons articles.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver la décision modificative n°1 concernant le budget principal telle que présentée ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 67 voix pour.

Budget annexe Transports Urbains Bergeracois – Décision Modificative n° 1

D 2021 – 092

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Ça paraît légitime, puisque ces budgets sont liés avec ce rapatriement de la compétence aux transports scolaires sur le budget principal. Et on va retrouver, dans cette DM, l'ajustement du résultat de fonctionnement reporté à la suite du vote des comptes administratifs et de l'affectation définitive des résultats, mais surtout transférer les crédits liés à la compétence, ce que je vous disais sur le budget principal. On va retrouver en dépenses tout le chapitre 011, des dépenses en moins puisqu'on va transférer ces charges sur le BP. Les recettes, c'est pareil, on les trouve en moins puisqu'on transfère ces recettes et on les a transférées précédemment sur le point n° 1, sur la DM, c'est uniquement le pendant de la DM du BP, en corrélation avec le budget annexe des TUB. Voilà Président. S'il y a des questions par rapport à ça ? Oui, là-bas au fond ?

Mme Téjérizo : Oui, ça me permet de revenir juste sur les TUB de Bergerac. Le dernier Conseil Communautaire, on a eu à voter le Versement de Transport et on nous a fait une succincte présentation de ce que seraient les transports de demain. Alors on se félicite tous du retour de la navette gratuite, en revanche, je n'ai pas souvenir qu'on nous ait informé de la disparition brutale du Transport à la Demande que tout le monde appelle et connaît sous le nom de TAD. C'est au détour d'un article de presse, la semaine dernière, qu'on a découvert la disparition de ce service à la population, à compter du 1^{er} juin, c'est-à-dire demain. Malgré les propos de Monsieur Auroy-Peytou, qu'on a tous pu lire dans cette article, ce service répond à une forte demande de la population. Pour preuve, j'ai demandé aux chauffeurs, ce sont 30 à 70 personnes jour qui utilisent ce service. Ces usagers sont des personnes souvent isolées, fragiles de par leur âge ou leur santé, et bien entendu sans moyen de locomotion, qui se retrouvent dès demain sans solution pour leur déplacement. Si encore une fois, on se réjouit tous de ce retour de la navette, elle ne répond pas du tout au besoin de ce pan de la population. Son circuit se limite en effet à de l'intra urbain, qui ignore par exemple les maisons de retraite, l'hôpital, la Beylive ou encore le Tounet et j'en passe. Le TAD aurait dû être complémentaire à ce dispositif et ne pas être définitivement exclu. Je sais que vous êtes au courant du fort mécontentement des usagers, je sais que Monsieur Prioleaud a été interpellé samedi matin sur le marché. Et ce qui est ennuyeux, et on le répète assez souvent, c'est que sur tous ces grands projets-là, ces projets structurants, il n'y a pas de consultation, encore une fois, de la population et

des premiers à utiliser, c'est-à-dire les usagers. Tout comme les chauffeurs, qui sont au cœur du dispositif, auraient dû être des personnes ressources pour dessiner un bien meilleur service que celui que vous proposez aujourd'hui. Je trouve qu'il y a un manque et je sais que beaucoup de Bergeracois le disent et, notamment là on est en Conseil Communautaire et je sais que quand même il y a beaucoup de communes de la CAB qui ne sont pas desservies et qui vont l'être encore moins dès demain.

M. le Président : Je vais vous répondre avant de passer la parole à... je vais amorcer la réponse et mon collègue Thierry Auroy-Peytou complétera. Je ne peux pas vous laisser dire qu'on n'a pas dit ici-même très clairement et aussi en réunion de consultation avec les usagers, que le TAD allait être supprimé et que nous allions engager une réflexion pour palier à certains itinéraires, notamment vers la Catte ou des points sensibles où on a recensé bien évidemment un certain nombre de besoins. Parce qu'il s'agit de réfléchir à des besoins collectifs, transports urbains ce sont aussi des besoins collectifs, on n'est pas un taxi, même si, quand on pouvait le faire et quand on peut le faire, et quand on pourra le faire, à travers le transport, le BAB, on le fera pour des personnes âgées, très particulières, qui ont des difficultés reconnues, qui sont à la frontière avec les gens handicapés ou des choses comme ça et mon collègue vous fera un retour, Thierry vous fera un retour sur les nombreuses concertations qu'il a eues avec ces usagers. Puisqu'il ne s'est pas dérobé, bien au contraire et je veux saluer le travail qu'il a fait depuis plusieurs semaines. Oui, en effet, il y a quelque chose qui se met en place. On a parlé de clauses de revoyure, on a parlé de concertation, la concertation était quand même assez difficile vue la situation sanitaire, donc il était compliqué, on a fait de notre mieux, enfin les collègues ont fait de leur mieux, puisqu'ils ont travaillé collectivement, Monsieur Bonnamy, Monsieur Arnaud Delair et Monsieur Auroy-Peytou. Je crois qu'on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de consultation, ce n'est pas vrai. Je pense qu'il était important pour moi de rétablir cette vérité et je pense que Thierry va compléter mes propos.

M. Auroy-Peytou : Oui Président. A la dernière représentation du Conseil Communautaire, oui Julie, on a parlé de ce qui existait actuellement, c'est-à-dire, à l'heure où je vous parle, puisqu'à partir de ce soir se termine l'ancienne formule et rentre demain en vigueur la nouvelle formule, au 1^{er} juin. D'ailleurs demain matin, je serai avec les services, dans les bus du cœur de ville pour voir la mise en place, tôt demain matin, pour aller à la rencontre des futurs usagers qui vont prendre cette navette cœur de ville. Ensuite, pour le TAD, effectivement, j'ai annoncé ce qui allait être supprimé à compter de ce 1^{er} juin. Donc je le répète, c'est bien le TAD qui sera supprimé à compter de demain, les lignes B et C qui vont être suspendues. Et ensuite, la mise en place, à partir du 1^{er} septembre, du transport scolaire sur Bergerac, qui sera mis au marché comme les autres lignes de transport scolaire sur l'ensemble du territoire de la CAB, ça s'appelle de l'équité territoriale. J'avais tenu ces propos la dernière fois, puisque j'ai le focus sous les yeux. Lorsque j'avais fait la présentation, vous aviez des écrans et donc j'avais fait cette présentation. Il n'y a pas 60 usagers par jour du TAD, je tiens à rectifier, c'est 68, un nombre d'usagers ça représente 17,35 %, ça représente 1 voyage par an. Après, on touche à peu près une quinzaine de personnes qui prennent régulièrement le TAD sur Bergerac, je dis bien sur Bergerac. Sur l'ensemble des autres communes, le TAD n'est pas déclenché, il n'y a que Prigonrieux où le TAD est déclenché. Il y a 392 usagers par an, ce qui représente 12 258 voyages aller-retour dans l'année. Et, sur les autres communes, le TAD n'est pas déclenché, sur l'ensemble des autres communes. Sur ce TAD, sur ces 15 personnes régulières du TAD, vous avez une catégorie de gens, notamment les étudiants, des lycéens ou des collégiens qui prennent, qui commandent le TAD pour pouvoir rentrer à l'heure où ils le souhaitent ou à la fin de leurs cours. Ensuite, vous avez des personnes qui vont, qui utilisent le TAD pour se rendre soit à l'hôpital, pour se rendre à des rendez-

vous, donc tout ça, nous allons étudier et regarder si on ne peut pas modifier le règlement intérieur de l'Handibus, pour pouvoir élargir cette demande auprès de ces gens qui auraient un certificat médical et qui pourraient éventuellement, en payant par contre, l'Handibus. Nous allons regarder également de baisser peut-être l'âge pour pouvoir prendre l'Handibus, parce qu'il y a un seuil, donc on va regarder tout le règlement de l'Handibus pour pouvoir permettre d'absorber les personnes qui prenaient jusqu'à présente le TAD. Après, on redescend, vous voyez sur ces 15 personnes régulières, on redescend après sur les personnes récurrentes à ce service, qui prennent régulièrement ce service et j'ai reçu les personnes dans la Mairie, il y a une quinzaine de jours, pour pouvoir les rencontrer, parce que je préfère rencontrer les gens que d'écrire 3 ou 4 pages sur la mise en place de cette nouvelle monture. Et effectivement, point par point, nous avons regardé, écouté, pour pouvoir travailler sur demain, qu'est-ce qu'on pourrait mettre en place pour trouver une alternative au TAD. Donc on est en train de travailler avec les services pour mettre un service qui sera entre l'Handibus et le TAD, par exemple un Mobi-Service qui permettrait de mettre ce service sur des endroits où il n'y a pas le bus actuellement. On regarde aussi sur les marchés, ça a été une demande forte lors des rencontres, Monsieur le Maire de Bergerac m'avait fait part du problème du marché le mercredi matin et le jeudi matin, donc on peut, à partir du 1^{er} juillet, mettre en place une navette le mercredi matin et le samedi matin sur le Nord de Bergerac, sur la Catte, sur le circuit actuel de la ligne C, pour permettre un aller-retour pour aller au marché. On est en train de travailler en ce moment, je m'engage à donner des réponses à ces personnes qui..., ce sont quelques personnes après, ce sont quelques personnes. Nous allons faire au cas par cas et nous trouverons des solutions, je le crois, et tout ça, c'est en fonction bien sûr des moyens que j'aurai, des moyens financiers, pour pouvoir répondre au mieux à l'attente des usagers. Voilà Julie ce que je pouvais apporter ce soir comme réponse.

M. le Président : Monsieur Frel, vous avez la parole.

M. Frel : Oui, merci Monsieur le Président. Pour compléter le questionnement de Julie et rebondir sur certains éléments que vous nous avez ramenés, moi ce que je regrette, c'est cet éloignement que nous avons dans cette affaire, par rapport aux citoyens, malgré ce que notre collègue Auroy-Peytou veut bien nous dire. Par exemple, on n'a pas délibéré de quel serait le futur service, on a délibéré de la mise en place du versement mobilité, on n'est pas allés au-delà, on n'a pas pris de délibération quant à cela, c'est pourtant un service public essentiel. A ce sujet, quel est l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ? C'est une question que j'ai. Quels sont les avis aussi des fédérations de parents d'élèves, est-ce qu'elles ont été consultées, la FCPE, la PEEP, notamment, qui sont les deux grandes associations représentatives de parents d'élèves ? Parce que quand je vois, par exemple, qu'il n'y aura plus de desserte du collège Eugène Le Roy, alors pourtant qu'il y a la seule SEGPA de tout Bergerac. C'est pareil, il y a une Ullis, c'est la seule pour les collèges de Bergerac, des enfants qui viennent de l'ensemble des quartiers, il n'y aura plus de desserte de l'école du Tounet, de Romain Rolland, de l'école de l'Alba, des Vaures, de la Moulette, ah mais celle-là on l'a fermée à Bergerac, donc ça fait un problème de moins, du lycée Sainte Marthe, du lycée Maine de Biran et des 2 000 personnes qui y sont, 1 500 usagers et le personnel nombreux dans cet établissement scolaire. Il n'y a plus de desserte de l'hôpital, sauf en prenant la navette qui va vers l'Est tôt le matin ou tard le soir, c'est-à-dire au moment où les consultations sont fermées. Alors j'entends qu'on va utiliser Handibus pour suppléer le TAD, mais du coup quid des personnes en situation de handicap ? Auront-elles la même liberté de déplacement qu'auparavant ou le service sera-t-il restreint pour les personnes en situation de handicap ? Parce qu'on ne va pas pouvoir multiplier, il me semble, les services, enfin avec l'approche uniquement comptable que nous avons sur ce dossier. Je ne comprends

toujours pas la volonté que nous avons de financer ce service public uniquement par le versement mobilité, alors qu'il y a un temps, notre budget assumé à hauteur de 600-700 000 €, cette charge financière, c'est une charge financière les transports, dans toutes les collectivités, on le sait, et pourtant on vient d'augmenter deux impôts locaux, tout récemment. Pourtant, on nous dit, et c'est vrai que les comptes sont bien gérés, qu'on a des surplus, des surplus de fonctionnement, etc., et on va vers la suppression de ce service public. Donc, moi je suis vraiment très inquiet, vous allez mettre des Bergeracois à marcher dans les rues, les habitants du quartier du Tounet, de Naillac, vous allez mettre dans la rue les habitants du quartier de la Catte pour marcher, parce qu'il n'y a pas de bus et on ne s'est jamais posé la question, on est tous d'accord sur le constat, c'est-à-dire que, 1/ la navette va apporter un plus, ça c'est clair, personne ne va le nier, on peut même prédire son succès ; 2/ on ne s'est jamais posé la question malheureusement de savoir pourquoi nos services de transports urbains ne fonctionnaient pas, et ça on en fait le constat, on a des lignes qui ne fonctionnent pas. Pour suivre le dossier depuis quand même pas mal de temps, je fais le triste constat de voir que, sur ce service public, on est allés toujours, à chaque réforme, que ce soient celles menées par la Mairie de Bergerac par le passé ou que ce soient celles menées par la CAB, on est allés toujours vers moins de services publics. A un moment, j'ai vraiment du mal à comprendre quel est le sens de notre action d'élus, de représentants de nos concitoyens ici, si ce n'est pas leur amener un service plutôt qu'augmenter les impôts d'un côté et puis diminuer le service de l'autre.

M. le Président : Monsieur Frel, vous ne m'avez pas habitué à ça, la méconnaissance du dossier, telle que vous venez de la présenter, est complètement incompréhensible. Vous mélangez les transports urbains avec les transports scolaires, vous ignorez la loi qui dit que normalement le transport scolaire doit se mettre en place à partir d'un éloignement supérieur à 3 km, vous contestez le fait que la gratuité et le service qui a été apporté par les navettes était un service qui était demandé par les habitants ; vous contestez le fait que tous les Bergeracois et les habitants du territoire ont tous constaté depuis de nombreuses années et se plaignent du fait que les bus naviguent à vide dans Bergerac. Et nous essayons de mettre en place une solution alternative qui débute par la mise en place des deux navettes Est et Ouest, c'est-à-dire une navette complémentaire par rapport à ce qui avait été mis en place en 2019, gratuite, c'était aussi votre souhait, c'était notre souhait, pourquoi ? Parce que les habitants du territoire nous l'ont demandé et parce que c'est utile pour les habitants. Vous mélangez ensuite la question des handicapés, qui sont pris en charge par le bus adapté, donc ça n'a rien à voir avec le TAD, puisque le TAD n'est pas adapté pour prendre les personnes handicapées, laissez-moi vous répondre. Ecoutez, je suis complètement désemparé par rapport à vos questions, parce qu'elles sont... De plus, nous avons la responsabilité de gérer l'argent public, je vous rappellerai, même si vous n'étiez pas là pour le vote du budget, que les impôts n'ont pas été augmentés, nous avons fait un transfert de fiscalité de la TH vers le foncier bâti. Ecoutez, reprenez vos comptes, vous verrez que la fiscalité est la même pour les habitants, donc on reste sur ce désaccord comptable et ce n'est pas parce que vous assenez quelque chose que c'est une vérité. Et puis, sur le versement mobilité, nous sommes passés de 0,3 à 0,45 dans un premier temps et la recette n'arrivera qu'en fin de l'année, donc ça permettra juste de compenser le déficit et le coût du fonctionnement gratuit de services que nous considérons utiles pour nos habitants et qui nous demandent à corps et à cri depuis un an et demi, à savoir la remise en place de la navette. Et puis on vous dit qu'on va travailler à y porter des solutions individualisées à la vingtaine de personnes qui se trouvent en effet, en défaut, et qui s'inquiètent. Ensuite, il est prévu de mettre en place un service de transport, puisqu'on a constaté qu'un certain groupe de personnes, notamment dans les quartiers Nord et d'autres endroits très particuliers à Bergerac, évoquaient les besoins collectifs de

10 à 15 personnes pour les mercredis matins et samedis matins, donc on est dans ce travail. La Commission s'est réunie, vous l'avez évoqué au départ, et elle a voté à l'unanimité, à part 2 personnes qui s'étaient abstenues, enfin il y avait eu une concertation qui s'est mise en place avec les associations patronales, et vous nous reprenez des associations liées à l'éducation pour les transports scolaires. Tout ça est extrêmement confus, vous mélangez le transport scolaire, le transport urbain et le transport des handicapés. Il faut séparer les choses, Monsieur Frel, ce n'est pas du tout la même question. Donc voilà la réponse que je peux vous apporter, si Thierry tu veux rajouter quelque chose.

M. Auroy-Peytou : Oui Président, simplement Lionel, ce que je voulais dire, c'est que les transports scolaires desservent bien les établissements scolaires, tout ce que vous avez énuméré sera bien desservi, ne faites pas passer de fausses idées, parce que demain encore, on va trouver dans Sud Ouest vos propos et on n'aura pas mes propos, qui sont la vérité. Je suis le VP en charge de la mobilité, je n'ai pas supprimé le transport scolaire, on a voulu mettre une équité territoriale au niveau des transports scolaires. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, depuis 1983, qu'on transporte les scolaires sur Bergerac, on les transporte avec des bus, les bus il n'y a pas de ceintures, aujourd'hui nous sommes pris par la loi et il faut transporter les enfants... ah mais ne dites pas non, écoutez, ne dites pas non, c'est le règlement, c'est comme ça. Donc, il faut transporter les enfants dans des autocars, avec des consignes de sécurité qui sont strictes. Aujourd'hui, nous devons transporter nos enfants avec, bien sûr le problème de la pandémie, port du masque dans le bus et de mettre les ceintures de sécurité avant que l'autocar démarre, c'est ce qui se fait sur toutes les autres communes du territoire. Sur Bergerac, c'était les bus de la Ville qui ne sont pas équipés de ceintures et ont transporté nos élèves qui étaient hors sécurité. Si demain il y avait eu un accident, ce n'était pas Monsieur Frel qu'on allait voir, ça aurait été Monsieur le Président de la CAB et moi en second. Mais peu importe, il faut qu'on transporte nos élèves en toute sécurité, donc on profite de cela pour mettre à compter de demain nos transports scolaires de l'ensemble du Bergeracois, enfin surtout de la ville de Bergerac, dans le marché, fait par des autocaristes et c'est leur cœur de métier, pour transporter nos enfants dans de bonnes sécurités. Tous les établissements seront desservis le matin et le soir, comme l'ensemble des 37 autres communes qui ont un bus le matin et un bus le retour du soir. Aujourd'hui, à Bergerac, ce qu'on voyait, c'était des jeunes qui prenaient le bus urbain de la ville de Bergerac le matin pour se rendre au lycée, s'ils embauchaient à 9h, ils prenaient le bus quand même, le retour, ils demandaient 24h avant le TAD, le jeudi à 15h et c'était comme ça, c'était un peu une foir'fouille et ça permettait aussi de donner une grande ouverture de départ après les cours, 14, 15h, 16h, 17h. Donc, on veut remettre un peu d'ordre dans tout cela. Mais ne faites pas croire qu'on supprime les bus des établissements scolaires, je suis en train de travailler sur la mise en place d'un bus, notamment à Lamonzie-Saint-Martin, où j'ai 5 bus qui partent de la place de la commune, dont un bus qui dessert Maine de Biran, ce bus sera reporté sur le train et cette ligne de bus sera reportée dans des communes où il n'y a pas de bus, notamment Saint-Laurent-des-Vignes, où depuis plus de 40 ans, ils demandent une ligne de bus, ils en ont une le matin, pas de retour le soir, eh bien ils auront un retour le soir. C'est ça l'équité territoriale et il me semble que c'est ça que l'on travaille. Tout ça a été présenté 9 fois, 9 fois en réunion de bureau, en Conférence des Maires, en Conseil d'Orientation, 2 Conseils Communautaires, à chaque fois, il y a eu la Commission mobilité et je pense que vous êtes inscrit Monsieur Frel dans la Commission, c'était à Lamonzie la dernière fois. Donc je n'ai fait que répéter tout ce que je vous dis aujourd'hui, mais sincèrement, ne faites pas croire qu'on supprime tout et surtout le service public.

M. le Président : Allez, on va passer au vote Monsieur Frel, non, le débat c'est bon, c'est bon. Franchement, on vous a répondu, on vous a laissé poser des questions, je crois que...

M. Frel : Attendez, juste, je veux bien ne pas...

M. le Président : Soyez bref, soyez bref.

M. Frel : Je veux bien ne pas revenir sur ce qui a été dit et ce sera ma dernière intervention, rassurez-vous. Tous les arguments que vous avez portés, je peux vous les renvoyer, ce n'est pas moi qui confond Handibus, c'est dans la presse, les propos de Monsieur Auroy-Peytou et de vous, lorsque vous avez fait la conférence de presse, il est marqué « on va ouvrir le service Handibus plus largement ». La question que je pose, c'est, est-ce que ça va baisser la disponibilité pour les personnes en situation de handicap ? C'est juste la question que je pose, d'accord ?

M. le Président : Bien sûr que non, bien sûr que non.

M. Frel : Une autre question, sur les écoles, comment vont-ils pouvoir se déplacer, puisqu'à l'heure actuelle, parfois ils prennent les lignes de transports urbains pour aller à la bibliothèque, sur un stade sportif... ?

M. le Président : La navette. La navette, la navette, la navette, regardez la ligne orange, la navette.

M. Frel : Mais la navette ne dessert pas la quasi-totalité des écoles de Bergerac, surtout qu'on enferme celles de centre-ville qui auraient pu être desservies.

M. le Président : Si vous regardez...

M. Frel : Derrière, il ne faut pas non plus, Monsieur Auroy-Peytou, réinventer la loi. Excusez-moi, vous êtes Vice-Président en charge des transports urbains, j'ai été aussi dans un mandat passé, certes un peu plus lointain, en charge de cette question, donc je connais très bien le dossier et je suis régulièrement l'actualité. Ne réinventez pas la loi, vous allez à Bordeaux, vous allez à Libourne, vous allez à Périgueux, les lycéens, les collégiens sont transportés par les transports urbains, ils ne sont pas transportés par des autocars dédiés. Donc ne dites pas qu'il faut absolument des autocaristes pour transporter les enfants, ceci est complètement faux.

M. le Président : Monsieur Frel, vous avez dit que vous seriez bref, on vous a dit qu'on ne voulait pas maintenir les bus de 13 m au-delà des horaires scolaires parce qu'ils roulaient à vide. Donc vous souhaitez que les bus de 13 m continuent à rouler toute la journée à vide, pas nous, c'est ça le désaccord que nous avons, on considère que ce n'est pas comme ça qu'on gère l'argent public. Les enfants sont desservis le matin et le soir par des lignes régulières externalisées, comme tous les enfants de la CAB, on revient à l'équité dont parlait Thierry Auroy-Peytou tout à l'heure. Et la navette, la ligne orange qui se trouve à quelques centaines de mètres, péniblement de chaque collège, les enfants, quand on est jeune, on peut faire 200 m pour aller chercher la navette, puisque je vous rappelle qu'on peut l'attraper à la volée. Mais qu'il ne s'agit pas de desservir et ne vous inquiétez pas pour les jeunes, ils sont plus alertes pour la prendre que certains d'entre nous. Je crois que vous faites un faux débat sur ce sujet, les scolaires seront largement, comme la plupart des habitants de Bergerac, largement satisfaits de la navette, et qui permettra de les desservir. Et surtout, elle sera fréquentée, c'est ça le sujet, il faut que ça serve à quelque chose. On n'est pas contre de faire tourner des bus, s'ils étaient utilisés, ils ne sont pas utilisés. Je clos le débat Monsieur Frel, permettez, je clos le débat.

M. Frel : Avec une navette...

M. le Président : Ça suffit...

M. Frel : Avec, à l'heure actuelle, une fréquence de 3h...

M. le Président : C'est bon.

M. Frel : Sur le quartier Nord...

M. le Président : C'est bon.

M. Frel : Vous ne pouvez pas rendre les transports désirables et c'est normal que ça ne fonctionne pas, mais on ne se pose pas la bonne question.

M. Chapellet : Allez, je reprends le fil de l'ordre du jour...

M. le Président : Juste avant, Monsieur Frel, je vous demande un peu de respect, c'est moi qui distribue la parole, quand on vous demande d'arrêter, on arrête, parce que sinon, on va y aller jusqu'à minuit. Vous avez dit que vous alliez être bref, je vous ai redonné la parole, je vous ai respecté. Respectez cette assemblée, on n'est pas là jusqu'à minuit, vous dites ce que vous avez à dire, mais vous n'arrêtez pas sans arrêt, sans arrêt, sans arrêt de monopoliser la parole. Il y a d'autres sujets, faisons-le correctement, avec le respect, chacun a le droit à la parole et vous ne la monopolisez pas, merci.

M. Chapellet : Y a-t-il d'autres questions sur l'approche comptable de la DM ? Donc je vous propose de la passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**.

Donc ça c'était le point 2. Je passe au point 3, toujours pareil, la DM n° 2 concernant le budget annexe du Parc Aqualudique.

DELIBERATION ET VOTE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les modifications budgétaires présentées ci-après concernant le budget annexe « Transports Urbains Bergeracois ».

| Chap. | Article | Libellé | Dépenses | Recettes |
|-----------------------------|---------|--|------------------------|------------------------|
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| <i>Opérations réelles</i> | | | | |
| 002 | 002 | Résultat de fonctionnement reporté | -0.77 € | |
| 011 | 6063 | Fournitures d'entretien et de petit équipement | -5 500.00 € | |
| 011 | 611 | Sous-traitance générale | -1 124 616.00 € | |
| 011 | 6161 | Multirisques – Assurances | -2 000.00 € | |
| 011 | 6236 | Catalogues et imprimés | -500.00 € | |
| 011 | 6261 | Frais d'affranchissement | -1 400.00 € | |
| 011 | 6262 | Frais de télécommunications | -150.00 € | |
| 70 | 7061 | Transport de voyageurs | | -58 000.00 € |
| 74 | 7472 | Participations - Région | | -715 650.00 € |
| 74 | 7474 | Participation - Communes | | -10 000.00 € |
| 74 | 748 | Autres subventions d'exploitation | | -350 516.77 € |
| <i>Opérations d'ordre</i> | | | | |
| TOTAL Fonctionnement | | | -1 134 166.77 € | -1 134 166.77 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| <i>Opérations réelles</i> | | | | |
| TOTAL Investissement | | | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL | | | -1 134 166.77 € | -1 134 166.77 € |

Ces écritures ont pour objet d'ajuster le résultat de fonctionnement reporté à la suite du vote des comptes administratifs et de l'affectation définitive des résultats, et de transférer les crédits liés à la compétence Transport Scolaire sur le budget principal.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver la décision modificative n°1 concernant le budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » telle que présentée ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 67 voix pour.

Budget annexe Parc Aqualudique – Décision Modificative n° 2

D 2021 – 093

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Là, ce sont des écritures a minima pour ajuster le résultat d'investissement reporté à la suite des votes des comptes administratifs et de l'affectation définitives des résultats, donc voyez qu'on est avec 6 739 € qui basculent avec le 001 et le compte 21 sur du matériel de bureau et informatique.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette DM ? Donc je vous propose de l'adopter.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

Le point n° 4, budget annexe assainissement en régie en TVA, ça sera la DM n° 2.

DELIBERATION ET VOTE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les modifications budgétaires présentées ci-après concernant le budget annexe « Parc Aqualudique » :

| Chap. | Article | Libellé | Dépenses | Recettes |
|-------|---------|------------------------------------|---------------|---------------|
| | | FONCTIONNEMENT | | |
| | | <i>Opérations réelles</i> | | |
| | | | | |
| | | <i>Opérations d'ordre</i> | | |
| | | | | |
| | | TOTAL Fonctionnement | 0.00 € | 0.00 € |
| | | INVESTISSEMENT | | |
| | | <i>Opérations réelles</i> | | |
| 001 | 001 | Résultat d'investissement reporté | -6 739.13 € | |
| 21 | 2183 | Matériel de bureau et informatique | 6 739.13 € | |
| | | | | |
| | | TOTAL Investissement | 0.00 € | 0.00 € |
| | | TOTAL | 0.00 € | 0.00 € |

Ces écritures ont pour objet d'ajuster le résultat d'investissement reporté à la suite du vote des comptes administratifs et de l'affectation définitive des résultats.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver la décision modificative n°2 concernant le budget annexe « Parc Aqualudique » telle que présentée ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 67 voix pour.

Budget annexe Assainissement Régie TVA – Décision Modificative n° 2

D 2021 – 094

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Là aussi, les écritures ont pour objet d'ajuster le résultat de fonctionnement et la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, à la suite de l'ajustement des restes à réaliser, qui ont été validés et notifiés par la Trésorerie, ainsi que l'affectation définitive des résultats. On est sur 63 873 € sur le résultat de fonctionnement reporté que l'on balance avec le virement à la section d'investissement et les 43 936, c'est la correction des restes à réaliser qui engendrent ces écritures sur cette DM.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette DM ? Je vous propose de la valider.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**.

Le point n° 5, toujours pareil, budget annexe, assainissement DSP assujettie à la TVA, c'est une DM n° 1.

DELIBERATION ET VOTE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les modifications budgétaires présentées ci-après concernant le budget annexe « Assainissement – Régie – TVA » :

| Chap. | Article | Libellé | Dépenses | Recettes |
|-----------------------------|---------|--|----------------------|----------------------|
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| <i>Opérations réelles</i> | | | | |
| 002 | 002 | Résultat de fonctionnement reporté | | -63 873.89 € |
| <i>Opérations d'ordre</i> | | | | |
| 023 | 023 | Virement à la section d'investissement | -63 873.89 € | |
| TOTAL Fonctionnement | | | -63 873.89 € | -63 873.89 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| <i>Opérations réelles</i> | | | | |
| 10 | 1068 | Autres réserves | | 43 936.75 € |
| 23 | 2315 | Immobilisations en cours | -83 811.03 € | |
| 45 | 45821 | | | -63 873.89 € |
| 021 | 021 | Virement de la section d'exploitation | | -63 873.89 € |
| TOTAL Investissement | | | -83 811.03 € | -83 811.03 € |
| TOTAL | | | -147 684.92 € | -147 684.12 € |

Ces écritures ont pour objet d'ajuster le résultat de fonctionnement et la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à la suite de l'ajustement des restes à réaliser validés par la Trésorerie et de l'affectation définitive des résultats.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver la décision modificative n°2 concernant le budget annexe « Assainissement – Régie – TVA » telle que présentée ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 67 voix pour.

Budget annexe Assainissement DSP TVA – Décision Modificative n° 1

D 2021 – 095

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Ajuster les crédits ouverts en dépenses imprévues de fonctionnement par un virement au compte 6718 autres charges de gestion. Et donc voyez que c'est un basculement de 1 200 € entre les dépenses imprévues et autres charges exceptionnelles de gestion. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de le passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**.

Le point suivant, le n° 6, budget annexe Zone d'Activités de Cablanc, la DM n° 2.

DELIBERATION ET VOTE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les modifications budgétaires présentées ci-après concernant le budget annexe « Assainissement – DSP – TVA ».

| Chap. | Article | Libellé | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|---------|---|---------------|---------------|
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| <i>Opérations réelles</i> | | | | |
| 022 | 022 | Dépenses imprévues de fonctionnement | - 1 200.00 € | |
| 67 | 6718 | Autres charges exceptionnelles de gestion | 1 200.00 € | |
| <i>Opérations d'ordre</i> | | | | |
| | | | | |
| | | TOTAL Fonctionnement | 0.00 € | 0.00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| <i>Opérations réelles</i> | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | TOTAL Investissement | 0.00 € | 0.00 € |
| | | TOTAL | 0.00 € | 0.00 € |

Ces écritures ont pour objet d'ajuster les crédits ouverts en dépenses imprévues de fonctionnement par un virement au compte 6718 (Autres charges exceptionnelles de gestion).

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver la décision modificative n°1 concernant le budget annexe « Assainissement – DSP – TVA » telle que présentée ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 67 voix pour.

Budget annexe ZAE de Cablanc – Décision Modificative n° 2

D 2021 – 096

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Là aussi, ça permet d'ajuster le montant du remboursement du capital à la suite d'un décalage d'une échéance de l'exercice 2020, qu'on retrouve en 2021 et vous voyez qu'on a sur 3 700 € en balance entre le compte 13 et le compte 16. Je vous propose de le mettre au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Admissions en non-valeur, point n° 7 sur le budget principal.

DELIBERATION ET VOTE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les modifications budgétaires présentées ci-après concernant le budget annexe « Z.A.E. de Cablanc ».

| Chap. | Article | Libellé | Dépenses | Recettes |
|-----------------------------|---------|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| <i>Opérations réelles</i> | | | | |
| <i>Opérations d'ordre</i> | | | | |
| TOTAL Fonctionnement | | | 0.00 € | 0.00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| <i>Opérations réelles</i> | | | | |
| 13 | 1388 | Autres subventions non transférables | | 3 700.00 € |
| 16 | 1641 | Emprunts | 3 700.00 € | |
| TOTAL Investissement | | | 3 700.00 € | 3 700.00 € |
| TOTAL | | | 3 700.00 € | 3 700.00 € |

Ces écritures ont pour objet d'ajuster le montant du remboursement du capital à la suite du décalage d'une échéance de l'exercice 2020.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver la décision modificative n° 2 concernant le budget annexe « Z.A.E. de Cablanc » telle que présentée ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 67 voix pour.

| |
|--|
| Admissions en non-valeur – Budget Principal |
|--|

D 2021 – 097

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Par lettre en date du 2 avril 2021, le receveur municipal demande à la CAB d'admettre en non-valeur des recettes sur le budget principal à hauteur de 1 105 €, après avoir engagé des poursuites infructueuses. Ces sommes correspondent à des impayés de crèche pour 169 €, impayés de centres de loisirs pour 46 € et de frais divers pour 889,90 €. S'il n'y a pas de remarques, je vous propose de le passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**.

Le point suivant, toujours des admissions en non-valeur, cette fois-ci sur le budget annexe du SPANC.

DELIBERATION ET VOTE

Par lettre en date du 2 avril 2021, M. le Receveur Municipal demande à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise d'admettre en non-valeur des recettes du budget principal pour 1 105.84 € après poursuites infructueuses.

Ces sommes correspondent à des impayés en crèche pour 169.41 €, des impayés pour les centres de loisirs pour 46.53 € et des frais divers pour 889.90 €.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil sont donc invités à se prononcer sur ces admissions en non-valeur.

DECISION :

Adopté par 67 voix pour.

Admissions en non-valeur – Budget annexe SPANC

D 2021 – 098

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Là aussi, le receveur municipal nous demande d'admettre en non-valeur des recettes du budget SPANC à hauteur de 2 331 € après des poursuites infructueuses, qui correspondent à des impayés sur les contrôles des installations d'assainissement individuelles.

Est-ce qu'il y a des remarques à ce sujet ? Je vous propose de le passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

Merci Président, j'en ai fini.

M. le Président : Merci Jean-Jacques.

Le point suivant, il s'agit de parler des attributions de fonds de concours.

DELIBERATION ET VOTE

Par lettre en date du 2 avril 2021, M. le Receveur Municipal demande à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise d'admettre en non-valeur des recettes du budget annexe « SPANC » pour 2 331.10 € après poursuites infructueuses.

Ces sommes correspondent à des impayés sur la prestation de contrôle des installations.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil sont donc invités à se prononcer sur ces admissions en non-valeur.

DECISION :

Adopté par 67 voix pour.

Attribution de fonds de concours aux communes

D 2021 – 099

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : Vous l'avez vu dans la décision modificative, la décision d'affecter des crédits supplémentaires. Je veux vous informer de plusieurs éléments. Le premier c'est que vous vous rappeler, on a décidé d'affecter 500 000 € de fonds de concours par an, au bénéfice des communes hors Bergerac, vous dire que sur l'année 2018, nous n'avons consommé que 288 000 €, c'était le démarrage. Sur l'année 2019, les choses sont un petit peu plus rentrées dans un rythme de croisière, nous avons consommé 435 000 € et sur

l'année 2020, nous avons consommé 490 544 €, donc très proche de l'enveloppe. Si on fait le total, sur ces trois années, nous n'avons pas consommé dans l'esprit de 500 000 € par an, nous n'avons pas consommé 296 000 €. On voit que les opérations souvent ont été reportées d'une année sur l'autre, pour des raisons de retard, d'instruction, de mise en route ou de circonstances de pandémie et donc, grosso modo, il s'agit cette année d'un rattrapage par rapport à ces sommes qui n'ont pas été consommées, qu'elles n'ont pas été inscrites, elles n'ont pas été réinscrites à la suite des années, c'est pour ça que nous proposons de le faire ce soir. Donc de réinscrire 240 000 €, de passer à 740 000 € sur le fonds de concours pour satisfaire tout simplement les demandes des communes pour l'année 2021. Certaines ont accepté de, enfin accepté ou reconnu que les travaux ne débuteraient pas sur l'année 2021 et donc l'ont reporté, on l'a fait glisser, c'est le cas de Gardonne, vous avez la liste sur le dossier, reporté sur l'année 2022. On est dans cette logique et on est dans la consommation moyenne de 500 000 € de fonds de concours par an avec cette réouverture de 240 000 € supplémentaires sur ces fonds de concours.

J'en profite pour vous dire que, à l'instar de ce qui s'est passé, pour essayer de cadrer un petit peu plus les choses, on ne veut pas faire quelque chose de trop formaté, mais on vous proposera, lors d'un prochain bureau, un projet de règlement minimal, pour voir une date de dépôt de dossier, avec une date comme vous avez l'habitude sur la DETR, un engagement d'utilisation des fonds sur 2 ans maximum, des choses assez classiques, mais qui permettront de rendre une meilleure lisibilité et un meilleur suivi de ces fonds de concours.

Voilà chers collègues, vous avez la liste des fonds de concours un petit peu plus loin. Et donc on est bien à 735 225 €, c'est la raison pour laquelle on vous demande d'ouvrir 740 000 € de crédits, 240 000 € de plus que ceux initialement décidés.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas, je vous remercie pour l'ensemble du dossier.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**.

Toujours sur les fonds de concours.

DELIBERATION ET VOTE

Au moment de la préparation budgétaire 2021, le renouvellement d'une enveloppe destinée à aider les communes de l'agglomération à réaliser divers projets d'investissement avait été actée.

Ainsi, ce sont 500 000 € de crédits qui ont été ouverts lors du vote du budget primitif 2021. Compte tenu des engagements pluriannuels pris par la C.A.B. cette enveloppe de 500 000 € ne permettait pas de répondre aux nouvelles demandes déposées au titre de 2021 par les communes.

Aussi, il est proposé de porter l'enveloppe 2021 pour les fonds de concours aux communes à 740 000 € en considérant que tous les crédits ouverts en 2018 et 2019 pour ces opérations, n'avaient pas été consommés.

De plus, il est rappelé que conformément à la législation en vigueur, l'octroi et le versement des fonds de concours d'un E.P.C.I. à ses communes membres doivent respecter les règles suivantes :

- Les fonds de concours peuvent être versés à une ou plusieurs communes membres de l'E.P.C.I. et sans lien obligatoire avec une compétence exercées par l'E.P.C.I.

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement (au sens de la notion comptable d'immobilisation corporelle).
- Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. Les montants délibérés sont donc des montants maximum.
- Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.
- La commune bénéficiaire du fonds de concours pourra solliciter une avance de 30 % du montant au démarrage de l'opération sur présentation d'un justificatif (ordre de service, attestation, ...) dans la limite des crédits ouverts sur l'exercice.
- Le solde de la participation sera versé au vu d'un titre exécutoire ou d'un état visé par le comptable public de la commune.

Afin de permettre aux communes concernées d'engager les opérations envisagées et de solliciter les subventions correspondantes, il est donc proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur un certain nombre de dossiers présentés par les communes pour les exercices budgétaires 2021 et 2022 et présentés ci-après.

De plus, par délibérations successives adoptées en 2019 et 2020, le Conseil Communautaire avait attribué un certain nombre de fonds de concours pour la période 2019-2021, puis ajusté leur répartition en fonction de l'avancement des projets.

Compte tenu des dernières évolutions de certains projets et du décalage de certaines opérations, il est nécessaire de modifier cette programmation :

- **GARDONNE** : extension du gymnase Fernand Mourgues (527 460 €) => décalage de l'opération initialement prévue en 2020 et 2021 sur 2021 et 2022, et ajustement du calendrier de versement de ce fait : 80 000 € en 2022 (au lieu de 2021).
- **ROUFFIGNAC DE SIGOULES** : création d'une aire de camping-car (248 533 €) => 25 000 € avaient été octroyés en 2020, mais compte tenu du délai de la réalisation des travaux et de la modification du projet, il est proposé d'inscrire 24 000 € supplémentaires en 2022.
- **SIGOULES ET FLAUGEAC** : 100 000 € avaient été attribués en 2020 et 2021 (35 000 € sur 2020 et 65 000 € sur 2021) pour l'aménagement et l'extension d'une salle de sports dans l'ancienne salle des fêtes. Les travaux ne démarrant qu'à l'automne 2021, il est proposé de décaler les 65 000 € initialement prévus en 2021 sur 2022.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à

- acter le décalage sur 2022 des opérations concernant les communes de Gardonne, Rouffignac-de-Sigoulès et Sigoulès-et-Flaugeac ;
- inscrire au budget principal 2021 les montants récapitulés dans le tableau ci-après ;

| COMMUNE | OBJET | MONTANT 2021 |
|-----------------------|--|------------------|
| CREYSSE | Aménagement Bourg – Tr. 2 | 110 344 € |
| FRAISSE | Réhabilitation séchoir à tabac | 6 600 € |
| GAGEAC-ROUILLAC | Travaux dans des bâtiments municipaux | 11 784 € |
| GARDONNE | Rénovation logements locatifs | 20 000 € |
| GINESTET | Réaménagement ancien presbytère | 44 920 € |
| LA FORCE | Restructuration cantine scolaire | 53 000 € |
| LAMONZIE MONTASTRUC | City Stade + aménagements et jeux | 21 000 € |
| LAMONZIE SAINT MARTIN | City Stade + aménagements | 27 036 € |
| LE FLEIX | Aménagement d'un lotissement | 39 000 € |
| LUNAS | Aménagement local infirmières libérales | 7 825 € |
| MONBAZILLAC | Agrandissement des locaux scolaires | 30 052 € |
| MOULEYDIER | Maison France Service | 36 280 € |
| PRIGONRIEUX | Aménagement de bourg | 161 065 € |
| QUEYSSAC | Réhabilitation de l'école en logements | 30 000 € |
| QUEYSSAC | Parcours ludique et création d'un verger | 25 000 € |
| RIBAGNAC | Création d'un terrain multisports | 25 214 € |
| RIBAGNAC | Aménagement de bâtiments municipaux | 14 866 € |
| SAINT SAUVEUR | Rénovation de l'Eglise | 20 000 € |
| SAINT SAUVEUR | Extension réseau communal d'irrigation | 30 000 € |
| SAUSSIGNAC | Travaux dans des bâtiments municipaux | 11 285 € |
| THENAC | Extension atelier municipal | 9 954 € |
| TOTAL | | 735 225 € |

DECISION :

Adopté par 67 voix pour.

Attributions d'un fonds de concours exceptionnel à la commune de Prigorieux

D 2021 – 100

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : On revient sur un épisode assez traumatisant qui a eu lieu le 11 juin 2018, plus particulièrement avec des conséquences désastreuses sur la commune de Prignonrieux. Tout le monde a bien en tête ce qu'il s'est passé ce jour-là, avec l'effondrement du busage à proximité de la salle des fêtes. Et nous avons pris l'engagement d'être solidaire avec la commune de Prignonrieux et nous avons pris l'engagement de les soutenir à hauteur de 150 000 € d'un fonds de concours exceptionnel pour ce dossier. Et je m'étais moi-même rendu sur place aussitôt les incidents survenus. Et donc, on est à l'épilogue de ces travaux, peut-être notre collègue Olivier dira un mot bien sûr là-dessus. Et donc je vous propose d'acter, de manière à respecter notre engagement, le fait de verser 150 000 € à la commune de Prignonrieux qui, elle, a accepté aussi de ne le percevoir que sur 2 ans, de manière à permettre aux autres communes de bénéficier des fonds de concours cette année, ce que je veux remercier devant vous ce soir. Olivier, tu as la parole si tu veux dire quelque chose.

M. Dupuy : Oui, merci Président. Effectivement, en 2018, nous avons subi cet orage violent qui a créé l'effondrement de la place et donc le busage qui avait été créé il y a 53 ans et nous avons dû le reconstruire. Nous avons passé 2 ans d'études avec les services de la CAB pour pouvoir connaître la circulation et le débit d'eau qu'il pouvait y avoir dans ce ruisseau. La construction de la place a pu se faire, nous sommes presque à la fin, nous avons souhaité avec l'équipe nouvelle de pouvoir reconstruire une place plus facile à utiliser pour l'ensemble des Prigontins et amener les aménagements nouveaux, ce qui fait que les travaux ont pris un tout petit peu de retard et puis ils vont prendre un peu plus de retard peut-être sur ces prochains mois, ce qui fait que tout ne sera pas complètement terminé sur l'année 2021 comme prévu, il y aura un petit report de travaux sur 2022, d'où aussi cette raison pour décaler ce versement de subvention. Mais je tiens là aussi à remercier la CAB pour son aide financière, pour ces 150 000 € sur ce projet, sur cette reconstruction et sur toute l'aide technique qu'on a pu avoir de tous les services de la CAB, que ce soit la GEMAPI ou les services techniques de la CAB. Merci.

M. le Président : Merci Olivier. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Il n'y en a pas. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Je vais passer la parole à Daniel Rabat pour le bilan des acquisitions et cessions foncières de 2020.

DELIBERATION ET VOTE

A la suite de violents orages, la commune de Prignonrieux avait subi le 11 juin 2018, un affaissement de chaussée sur le tronçon amont du busage du ruisseau « La Gouyne ».

De plus, le fort débit d'eau en sortie de ce busage avait également provoqué l'effondrement d'enrochements situés à l'embouchure du ruisseau.

Cet affluent de la Dordogne traverse le centre-ville de la commune et se situe sous la place du Groupe Loiseau pour se poursuivre sous la rue Jacques Prévert.

Afin de faire face au financement de ces travaux importants, mais néanmoins indispensables compte tenu des problèmes de sécurité et de nuisances engendrés par cet effondrement, la commune de Prignonrieux avait alors sollicité le soutien de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

Devant l'ampleur des dégâts, les élus communautaires avaient souhaité faire preuve de solidarité avec la commune et l'accompagner dans le financement de la réhabilitation de ce ruisseau canalisé dans un collecteur traversant le bourg communal.

Un accord de principe avait alors été acté pour une participation de l'agglomération à hauteur de 150 000 € pour un montant prévisionnel de l'opération estimé à 2 200 000 € H.T.

Les travaux étant en cours de finalisation, il est proposé aux membres du conseil communautaire d'officialiser la participation de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au financement de ces travaux par l'octroi d'un fonds de concours exceptionnel à la commune de Prignonieux de 150 000 € versé sur deux exercices budgétaires (75 000 € en 2021 et 75 000 € en 2022).

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- accorder un fonds de concours exceptionnel de 150 000 € à la commune de Prignonieux pour la réhabilitation du ruisseau « La Gouyne » et les travaux de réaménagement du bourg ;
- inscrire au budget principal 2021 et au budget principal 2022, les montants correspondants (75 000 € par an).

DECISION :

Adopté par 67 voix pour.

Bilan des acquisitions et cessions foncières 2020

D 2021 – 101

RAPPORTEUR : Daniel RABAT

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Rabat : Il est demandé de présenter chaque année à l'Assemblée délibérante le bilan des acquisitions et des cessions qui ont été opérées l'année suivante. Ce bilan est annexé au compte administratif, ce bilan, vous l'avez, ce bilan foncier, vous l'avez aussi, si vous avez pu sortir les annexes de ce qu'on vous a envoyé par internet pour la convocation, vous l'aviez en annexe dans les pièces.

Alors, qu'est-ce qu'il faut retenir ? Au niveau des acquisitions en 2020, ça concerne principalement des acquisitions pour le tracer de Véloroute Voie Verte sur Bergerac et sur Creysse. Je rappelle que ces acquisitions se réalisent au prix de 2,5 € le m², ça veut dire 25 000 € l'hectare. Il y a ensuite une acquisition d'un terrain dans la zone artisanale de la Poudrerie qui concerne Bio-Inox, c'est un achat à la société Bio-Inox de 17 000 ou 18 000 m² pour 128 000 € environ.

Ce sont les petites parcelles pour le tracer de la Véloroute Voie Verte et ce terrain au niveau des acquisitions. Au niveau des cessions, on retrouve sur Creysse, la vente d'un

terrain et d'une maison à Monsieur Garrigou pour un prix de 80 000 €. On retrouve les 4 maisons qu'il y a à l'Escat, vous savez en bordure de route, qui ont été acquises par l'association Atelier, vous savez que ces maisons-là qui étaient la maison dégradée autrefois de l'Escat, sont aujourd'hui consacrées aux migrants. Donc tout ceci pour un prix de 530 000 €.

Sur Prigonrieux, sur la zone de Lanxade, c'est l'acquisition du terrain par l'entreprise Lavergne-Vacher électricien. Et puis il y a sur Bouniagues, l'acquisition par la société Consoli d'un terrain pour un garage de motos. Ça c'était donc les cessions.

Enfin, il y a l'échange, dont vous avez entendu parler ici, qui concerne le bâtiment 3, c'est le grand bâtiment à l'Escat qui est donc aujourd'hui consacré à la coopérative de la Périgourdine qui, en contrepartie, a abandonné à la CAB, avant d'être transféré, on verra ça à la ville de Bergerac, derrière le boulevard Santraille, c'est-à-dire derrière la gare.

Voilà le bilan foncier des acquisitions, des cessions et de l'échange qu'il y a eu. Il vous est donc proposé de prendre acte de ce bilan, des acquisitions et des cessions foncières pour la CAB.

Monsieur le Président, je vous rends la parole pour mettre aux voix cette proposition.

M. le Président : Merci Daniel. Y a-t-il des questions pour Daniel Rabat ? Pas de questions. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**.

On va changer de registre, on va parler des personnels et des effectifs, c'est Pascal Delteil.

DELIBERATION ET VOTE

Conformément aux dispositions de l'article 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées au cours de l'exercice clos est soumis chaque année à délibération du conseil de la communauté d'agglomération.

Ce bilan est annexé au Compte Administratif de l'exercice écoulé.

Au cours de l'année 2020, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a acquis plusieurs parcelles nécessaires à la réalisation du tracé de la Vélo Route Voie Verte sur les communes de Bergerac et Creysse. Un terrain a également été acquis sur la Z.A.E. du pôle industriel de la Poudrerie dans le cadre de l'installation de la société VSB Industrie.

Durant cette période, plusieurs ventes de lots sont intervenues sur les zones d'activités de Lanxade et celle de Bouniagues.

Un échange immobilier a également eu lieu entre la C.A.B. (bâtiment situé à l'ESCAT) et la Coopérative Agricole La Périgourdine (immeuble situé dans le quartier de la gare à Bergerac).

Le tableau joint en annexe présente le détail de ces opérations.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à prendre acte du bilan des acquisitions et des cessions foncières 2020 pour la C.A.B.

DECISION :

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte du bilan des acquisitions et des

cessions foncières 2020 pour la C.A.B.

Adopté par 67 voix pour.

Tableau des effectifs – Modifications au 1^{er} juillet 2021

D 2021 – 102

RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delteil : Oui, donc le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise doit être modifié à compter du 1^{er} juillet 2021 pour tenir compte des mouvements de personnel, des avancements de grade et des promotions internes et des nominations, suite à des concours ou examens professionnels. Les principales modifications sont les suivantes : création d'un poste d'ingénieur en chef à temps complet pour les missions de Directeur Général des Services ; création d'un poste attaché territorial contractuel à temps complet pour les missions de contrôleur de gestion, création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet pour mutation d'un agent de voirie ; transformation au service communication d'un emploi contractuel permanent en un poste d'adjoint technique à temps complet pour stagiairisation ; transformation à la délégation générale du Grand Bergeracois d'un emploi contractuel permanent en un poste d'adjoint administratif à temps complet pour stagiairisation ; transformation au service voirie d'un emploi contractuel non permanent en un poste d'adjoint technique à temps complet pour stagiairisation ; transformation au service petite enfance d'un emploi contractuel non permanent en un poste d'auxiliaire de puéricultrice principale de 2^{ème} classe à temps complet suite à mutation ; réintégration, après disponibilité pour convenance personnelle, d'un agent au service voirie sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet ; suppression d'un poste d'agent de maîtrise au service voirie et d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au service des déchets à la suite de départ à la retraite. Création des postes faisant suite aux avancements des grades, promotion interne et nomination, suite à concours et examen professionnel, les suppressions de poste interviendront en même temps que les nominations des agents.

Le tableau des effectifs des emplois stagiaires, titulaires et contractuels permanents vous a été joint en annexe et les membres du Conseil sont invités à approuver ce tableau à partir du 1^{er} juillet 2021.

M. le Président : Merci Pascal. Les deux premières créations de poste, vous l'avez remarqué, sont significatives, puisqu'il s'agit d'ouvrir un poste pour le recrutement de notre futur DGS, Monsieur Yann Torlasco qui arrivera dès le 1^{er} juillet, qui viendra compléter notre équipe. Et puis, quelque chose que nous attendons aussi avec impatience, la création d'un poste d'attaché territorial pour les missions de contrôleur de gestion, il s'agit d'un recrutement qui sera pourvu à partir du 1^{er} juillet, c'est Madame Véronique Desnoyers qui occupera ce poste, elle vient du Département. Vous avez remarqué qu'on a aussi les transformations de poste pour stagiairisation, il s'agit des postes de la délégation du Grand Bergeracois, qui étaient contractuels et que nous vous proposons d'accepter par le quota

de la fonction publique pour leur témoigner notre satisfaction du travail accompli depuis plusieurs années et donc de les conforter dans leur mission.
Voilà chers collègues, y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.
Et on poursuit sur des indemnités, c'est toujours Pascal Delteil.

DELIBERATION ET VOTE

Le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise doit être modifié à compter du 1er juillet 2021 pour tenir compte des mouvements de personnel, des avancements de grade et de promotions internes et des nominations suite à concours ou examens professionnels.

Les principales modifications sont les suivantes :

- Création d'un poste d'ingénieur en chef à temps complet pour les missions de directeur général des services ;
- Création d'un poste d'attaché territorial contractuel à temps complet pour les missions de contrôleur de gestion ;
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet pour mutation d'un agent de voirie ;
- Transformation au service communication d'un emploi contractuel permanent en un poste d'adjoint technique à temps complet pour stagiairisation ;
- Transformation à la Délégation Générale du Grand Bergeracois d'un emploi contractuel permanent en un poste d'adjoint administratif à temps complet pour stagiairisation ;
- Transformation au service voirie d'un emploi contractuel non permanent en un poste d'adjoint technique à temps complet pour stagiairisation ;
- Transformation au service petite enfance d'un emploi contractuel non permanent en un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à temps complet suite à mutation ;
- Réintégration après disponibilité pour convenances personnelles d'un agent au service voirie sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet ;
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise au service voirie et d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe au service des déchets à la suite de départs à la retraite ;
- Création des postes faisant suite aux avancements de grades, promotions internes et nominations suite à concours et examens professionnels.

Les suppressions de poste interviendront en même temps que la nomination des agents.

**TABLEAU DES EFFECTIFS
AU 1er JUILLET 2021**

STAGIAIRES ET TITULAIRES

| GRADES * | CAT. | Postes Ouverts | Postes Pourvus | Effectifs présents dans la collectivité | |
|---|------|----------------|----------------|---|---------------------------------|
| ADMINISTRATIF | | | | | |
| Directeur Général des Services | A | 1 | 1 | 1 | Emploi fonctionnel |
| Directeur Général Adjoint des Services | A | 1 | 1 | 1 | Emploi fonctionnel |
| Directeur | A | 5 | 4 | 4 | 1 poste ouvert pour dispo |
| Attaché Hors Classe | A | 1 | 1 | 0 | Dont 1 emploi fonctionnel |
| Attaché Principal | A | 4 | 4 | 4 | |
| Attaché territorial | A | 2 | 2 | 2 | |
| Rédacteur Principal 1ère classe | B | 6 | 6 | 6 | |
| Rédacteur Principal 2ème classe | B | 3 | 2 | 2 | 1 poste ouvert pour dispo |
| Adjoint Administratif Principal 1ère classe | C | 25 | 24 | 24 | 1 poste ouvert pour dispo |
| Adjoint Administratif Principal 2ème classe | C | 10 | 6 | 6 | 1 poste ouvert pour dispo |
| Adjoint Administratif Principal 2ème classe 32h hebdo | C | 1 | 1 | 1 | 0,91 |
| Adjoint administratif | C | 12 | 11 | 11 | |
| | | 71 | 63 | 62 | |
| TECHNIQUE | | | | | |
| Ingénieur en Chef | A | 3 | 3 | 2 | Dont 1 emploi fonctionnel |
| Ingénieur Principal | A | 3 | 3 | 3 | |
| Ingénieur | A | 3 | 2 | 2 | |
| Technicien Territorial Principal 1ère classe | B | 3 | 3 | 3 | |
| Technicien Territorial Principal 2ème classe | B | 4 | 3 | 3 | |
| Technicien Territorial | B | 6 | 5 | 5 | |
| Agent de Maîtrise Principal | C | 14 | 8 | 8 | |
| Agent de Maîtrise | C | 23 | 22 | 22 | |
| Adjoint Technique Principal 1ère classe | C | 48 | 41 | 41 | |
| Adjoint Technique Principal 1ère classe 22h30 hebdo | C | 1 | 1 | 1 | 0,64 ETP |
| Adjoint Technique Principal 2ème classe | C | 40 | 35 | 35 | 2 postes ouverts pour dispo |
| Adjoint Technique | C | 44 | 34 | 34 | 1 poste ouvert pour c. parental |
| Adjoint Technique 32h hebdo | C | 3 | 3 | 3 | 2,74 ETP |
| Adjoint Technique 28h hebdo | C | 5 | 3 | 3 | 4 ETP |
| Adjoint Technique 21h hebdo | C | 2 | 1 | 1 | 1,2 ETP |
| Adjoint Technique 17h30 hebdo | C | 2 | 1 | 1 | 1 ETP |
| Adjoint Technique 7h hebdo | C | 1 | 1 | 1 | 0,2 ETP |
| Adjoint Technique 5h hebdo | C | 1 | 1 | 1 | 0,14 ETP |
| | | 206 | 170 | 169 | |
| SOCIAL | | | | | |
| Educateur de Jeunes Enfants Classe Exceptionnelle | A | 8 | 0 | 0 | |
| Educateur de Jeunes Enfants | A | 12 | 12 | 12 | |
| Assistant Socio-Educatif | A | 1 | 1 | 1 | |
| Agent Social Principal 2ème cl | C | 5 | 5 | 5 | |
| Agent Spécialisé Princ. des Ecoles Mat. 1ère cl | C | 1 | 1 | 1 | |
| | | 27 | 19 | 19 | |

| GRADES * | CAT. | Postes Ouverts | Postes Pourvus | Effectifs présents dans la collectivité | Observations |
|---|------|----------------|----------------|---|------------------------------------|
| MEDICO-SOCIALE | | | | | |
| Puéricultrice Hors Classe | A | 2 | 2 | 2 | |
| Puéricultrice Classe Normale | A | 1 | 1 | 1 | |
| Infirmier soins généraux hors classe | A | 1 | 1 | 1 | |
| Infirmier en soins généraux de classe normale | A | 1 | 0 | 0 | 1 poste ouvert pour dispo |
| Auxiliaire de Puériculture Principale 1ère classe | C | 21 | 18 | 18 | 1 poste ouvert pour dispo |
| Auxiliaire de Puériculture Principale 2ème classe | C | 6 | 3 | 3 | 1 poste ouvert pour dispo |
| | | 32 | 25 | 25 | |
| ANIMATION | | | | | |
| Animateur Principal 1ère classe | B | 6 | 5 | 5 | |
| Animateur Principal 2ème classe | B | 3 | 3 | 3 | |
| Animateur | B | 2 | 2 | 2 | |
| Adjoint d'Animation Principal 1ère classe | C | 3 | 3 | 3 | |
| Adjoint d'Animation Principal 2ème classe | C | 15 | 14 | 14 | |
| Adjoint d'Animation Principal 2ème classe 31h30 | C | 1 | 1 | 1 | 0,9 ETP |
| Adjoint d'Animation | C | 16 | 11 | 11 | 1 ouvert pr dispo et 1 c. parental |
| Adjoint d'Animation 28h hebdo | C | 4 | 3 | 3 | 2,4 ETP et 1 ouvert pour dispo |
| | | 50 | 42 | 42 | |
| SPORTIVE | | | | | |
| Conseillers des APS | A | 2 | 2 | 2 | |
| Educateur des APS Principal 1ère classe | B | 2 | 2 | 2 | |
| Educateur des APS Principal 2ème classe | B | 1 | 0 | 0 | |
| Educateur des APS | B | 3 | 2 | 2 | |
| Opérateur Principal des APS | C | 2 | 1 | 1 | |
| Opérateur Qualifié des APS | C | 1 | 1 | 1 | |
| | | 11 | 8 | 8 | |
| CULTURELLE | | | | | |
| Conservateur en Chef des Bibliothèques | A | 1 | 1 | 1 | |
| Assistant Conservation Principal 1ère classe | B | 2 | 2 | 2 | |
| Assistant Conservation Principal 2ème classe | B | 1 | 1 | 1 | |
| Assistant Conservation | B | 3 | 3 | 3 | |
| Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère cl | B | 4 | 4 | 4 | |
| Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère cl 10h/20h | B | 1 | 1 | 1 | 0,5 ETP |
| Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère cl 10h30/20h | B | 1 | 1 | 1 | 0,53 ETP |
| Adjoint du Patrimoine Principal 1ère classe | C | 9 | 6 | 6 | 1 poste ouvert pour dispo |
| Adjoint du Patrimoine Principal 2ème classe | C | 5 | 4 | 4 | |
| Adjoint du Patrimoine | C | 2 | 1 | 1 | |
| | | 29 | 24 | 24 | |
| TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES | | 426 | 351 | 349 | |

* Les emplois budgétaires sont créés pour le grade mentionné ou pour un des grades du cadre d'emplois correspondant

CONTRACTUELS PERMANENTS

| GRADES / EMPLOIS | CAT. | Postes Ouverts | Postes Pourvus | Effectifs présents dans la collectivité | Observations |
|---|------|----------------|----------------|---|--------------|
| Chef de Projet du Patrimoine Bâti | A | 1 | 1 | 1 | |
| Ingénieur Principal | A | 1 | 1 | 1 | |
| Ingénieur | A | 1 | 0 | 0 | |
| Attaché | A | 1 | 1 | 1 | |
| Technicien Principal de 2ème classe | B | 1 | 1 | 1 | |
| Technicien | B | 2 | 1 | 1 | |
| Technicien numérique | B | 1 | 0 | 0 | |
| Gestionnaire Fonds Européens | B | 1 | 0 | 0 | |
| Rédacteur Principal de 1ère classe | B | 2 | 2 | 2 | |
| Educateur de Jeunes Enfants | B | 1 | 0 | 0 | |
| Régisseur Général | B | 1 | 1 | 1 | |
| Assistant Enseignement Artistique Principal 2ème cl 10h/20h | B | 1 | 1 | 1 | 0,5 ETP |
| Animateur Métiers d'Arts 24h | C | 1 | 0 | 0 | |
| Assistant Administratif | C | 1 | 1 | 1 | |
| Adjoint Animation | C | 1 | 0 | 0 | |
| Adjoint Technique | C | 1 | 0 | 0 | |
| Auxiliaire de Puériculture Principal 2ème classe | C | 1 | 0 | 0 | |
| TOTAL CONTRACTUELS PERMANENTS | | 19 | 10 | 10 | |

CONTRACTUELS "CONTRATS SPECIFIQUES"

| GRADES / EMPLOIS | CAT. | Postes Ouverts | Postes Pourvus | Effectifs présents dans la collectivité | Observations |
|-----------------------------------|------|----------------|----------------|---|-----------------------|
| CAE - PEC | | 4 | 4 | 4 | Droit privé 3,225 ETP |
| Apprentis | | 2 | 2 | 2 | Droit privé |
| TOTAL CONTRATS SPECIFIQUES | | 6 | 6 | 6 | |

| | | | | | |
|---------------------------|--|-----------|-----------|-----------|--|
| TOTAL CONTRACTUELS | | 25 | 16 | 16 | |
|---------------------------|--|-----------|-----------|-----------|--|

| | | | | | |
|----------------------|--|------------|------------|------------|--|
| TOTAL GENERAL | | 451 | 367 | 365 | |
|----------------------|--|------------|------------|------------|--|

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2021.

DECISION :

Adopté par 67 voix pour.

Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires

D 2021 – 103

RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delteil : Il s'agit des indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Il s'agit juste d'une délibération concernant le paiement des heures supplémentaires, il fallait qu'il soit à jour pour pouvoir financer cette indemnisation.

Je vous rappelle que cette indemnisation des travaux horaires supplémentaires est réalisée selon les modalités de l'article n° 2002-60 du 14 janvier 2002 où les 14 premières heures sont majorées à 25 %, les heures suivantes à 27 % et les heures de nuit de 22h à 7h, barème des 14 premières heures fois 2, et les heures de dimanche et jours fériés au barème des 14 premières heures fois 2 tiers. Les deux majorations d'heures de nuit et de dimanche et jours fériés ne peuvent pas se cumuler. Les interventions réalisées en période d'astreinte par un agent de catégorie B ou C et qui ne donneraient pas lieu à récupération sont indemnisées au titre d'heures supplémentaires. Une même heure supplémentaire ne peut donner lieu à la fois à un repos compensateur et à une indemnisation. Le versement des IHTS est cumulable avec le RIFSEEP, il peut se faire mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement.

Le Comité Technique s'est réuni le 27 mai 2021 à la CAB et a donné un avis favorable.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser le versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et agents contractuels de droits publics relevant des cadres d'emploi et selon les modalités définies ci-dessus, et autoriser le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

M. le Président : Merci Pascal. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**.

Taux de promotion, échelon spécial, Pascal tu as la parole.

DELIBERATION ET VOTE

Par délibération n° 2018-269 du 17 décembre 2018, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a défini l'organisation du temps de travail au sein de ses services, conformément à la durée légale de 1 607 heures annuelles.

Dans le cadre de l'exercice de leurs missions, les agents peuvent être amenés à dépasser les bornes horaires définies par leur cycle de travail habituel, ce qui constitue par conséquent des heures supplémentaires.

Aussi, la politique définie par la CAB relative à la gestion des heures supplémentaires consiste à prioriser la récupération de ces heures réalisées par l'attribution d'un repos compensateur. Dans un second temps, lorsque la récupération constitue une entrave à la bonne continuité du service public, l'indemnisation des heures supplémentaires est prévue par le versement de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS), dans les conditions définies par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002.

S'agissant du versement de l'IHTS, il convient de préciser les emplois possiblement

concernés par la réalisation d'heures supplémentaires ainsi que les modalités de versement de l'IHTS.

Sont éligibles au versement des IHTS, les agents de catégorie C et B toutes filières confondues ainsi que les puéricultrices territoriales, les cadres de santé paramédicaux, les infirmiers et les éducateurs territoriaux de jeunes enfants, titulaires et contractuels de droit public.

Plus précisément, les IHTS sont instaurées pour les fonctionnaires et contractuels de droit public relevant des cadres d'emplois suivants :

| Filières | Cadres d'emplois | Emplois |
|--|--------------------------------------|--|
| Administrative | Adjoints administratifs territoriaux | Assistant de gestion administrative |
| | | Chargé d'accueil |
| | | Assistant de direction |
| | | Instructeur autorisations d'urbanisme |
| | Rédacteurs territoriaux | Responsable administratif et financier |
| | | Instructeur autorisations d'urbanisme |
| | | Gestionnaire RH / finances |
| | | Chargé de la commande publique |
| Technique | Adjoints techniques territoriaux | Technicien du spectacle |
| | | Agent de propreté des locaux |
| | | Chargé d'études |
| | | Agent de collecte |
| | | Agent de collecte / Conducteur de poids lourd |
| | | Agent d'entretien voirie |
| | | Conducteur de transports en commun |
| | | Agent de restauration collective |
| | | Agent d'entretien piscine |
| | | Technicien piscine |
| | Agents de maîtrise territoriaux | Assistant d'accueil petite enfance |
| | | Agent de collecte / Conducteur de poids lourd |
| | | Agent d'entretien voirie |
| | | Technicien bureau d'études |
| | Techniciens territoriaux | Technicien piscine |
| | | Chef d'équipe entretien voirie |
| | | Responsable technique du spectacle |
| | | Technicien bureau d'études |
| | | Instructeur autorisations d'urbanisme |
| | Animation | Adjoints territoriaux d'animation |
| Animateur enfance-jeunesse | | |
| Responsable / responsable adjoint ALSH | | |
| Assistant d'accueil petite enfance | | |
| Animateurs territoriaux | | Maitre-nageur |
| | | Animateur enfance-jeunesse |
| | | Coordinateur enfance-jeunesse |
| Culture | Adjoints du patrimoine territoriaux | Responsable / responsable adjoint ALSH |
| | | Coordinateur culturel |
| | | Chargé d'accueil en bibliothèque |
| | | Responsable / Responsable adjoint Bibliothèque |

| | | |
|------------------------------|--|--|
| | Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques | Responsable / Responsable adjoint Bibliothèque |
| Médico-sociale | Agents sociaux territoriaux | Assistant d'accueil petite enfance |
| | | Travailleur social |
| | Auxiliaires de puériculture territoriaux | Assistant d'accueil petite enfance |
| | Assistants territoriaux socio-éducatifs | Travailleur social |
| | Educateurs territoriaux de Jeunes Enfants | Educateur de jeunes enfants |
| | | Responsable / responsable adjoint établisst accueil jeunes enfants |
| | | Coordinateur enfance-jeunesse |
| Puéricultrices territoriales | Responsable établisst accueil jeunes enfants | |
| Infirmiers | Responsable établisst accueil jeunes enfants | |
| Sportive | Opérateurs territoriaux des APS | Maître-nageur |
| | Educateurs territoriaux des APS | Maître-nageur |
| | | Chef de bassin aquatique |

Par ailleurs, les heures supplémentaires doivent être effectuées à la demande expresse du chef de service.

La comptabilisation des heures supplémentaires réalisées est assurée par le chef de service de l'agent, via un décompte déclaratif dûment vérifié.

Les IHTS sont versées à chaque agent selon sa situation administrative, selon le barème publié au Journal Officiel.

Le nombre d'heures indemnisables mensuellement est limité à 25 heures par agent, toutes natures confondues (heures de journée, de nuit, de dimanches et de jours fériés).

L'indemnisation des IHTS est réalisée selon les modalités définies dans le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 :

- 14 premières heures : majoration de 25 %
- Heures suivantes : majoration de 27 %
- Heures de nuit (22H – 7H) : barème des 14 premières heures x 2
- Heures de dimanches et jours fériés : barème des 14 premières heures x 2/3

Les deux majorations d'heures de nuit et de dimanche et jours fériés ne peuvent pas se cumuler.

Enfin, les interventions réalisées en période d'astreinte par un agent de catégorie B ou C et qui ne donneraient pas lieu à récupération, sont indemnisées au titre d'heures supplémentaires.

Une même heure supplémentaire ne peut donner lieu à la fois à un repos compensateur et à une indemnisation.

Le versement des IHTS est cumulable avec le RIFSEEP. Il peut se faire mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement.

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 27 mai 2021.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- autoriser le versement d'Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public relevant des cadres d'emplois et selon les modalités définies ci-dessus.
- autoriser le Président à effectuer les démarches et à signer tout document afférent à la présente délibération.

DECISION :

Adopté par 67 voix pour.

| |
|---|
| Taux de promotion – Echelon spécial du grade d'attaché hors classe |
|---|

D 2021 – 104

RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delteil : Par délibération 2017-42 du 20 février 2017, le Conseil Communautaire a fixé à 100 % le taux de promotion appelé ratio promu promouvable pour les avancements de grade en fonction des critères suivants : appréciation des chefs de service, valeur professionnelle de l'agent et qualité d'encadrement, compétences, efficacité, disponibilité, effort de formation continue, ancienneté. Il convient aujourd'hui de fixer le ratio correspondant au nombre de fonctionnaires pouvant être promu à l'échelon spécial du grade d'attaché hors classe, cet échelon spécial présente en effet toutes les caractéristiques d'un grade. L'avancement à l'échelon spécial du grade d'attaché hors classe est ouvert aux attachés hors classe qui justifient de 3 années d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon de leur grade et exercent notamment leur fonction dans les établissements assimilés à une commune de plus de 40 000 habitants ou qui ont atteint, lorsqu'ils ont ou avaient été détachés dans un emploi fonctionnel, un échelon doté d'un groupe hors échelle. Il est proposé que ce taux de promotion soit fixé à 100 % avec nécessité d'assurer la responsabilité d'une Direction d'importance en termes d'effectifs, de budget géré, de suggestion particulière et dont les missions sont les plus stratégiques. Le Comité Technique a émis un avis favorable le 27 mai dernier et un agent est concerné. Les membres du Conseil Communautaire sont invités à fixer ce ratio à 100 %, ratio promu promouvable pour l'accès à l'échelon spécial du grade d'attaché hors classe, tel que défini ci-dessus.

M. le Président : Merci Pascal. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**.

On poursuit, on va parler de culture avec Monsieur Pradier.

DELIBERATION ET VOTE

Par délibération n° 2017-042 du 20 février 2017, le Conseil Communautaire a fixé à 100 % le taux de promotion, appelé « ratio promus – promouvables », pour les avancements de grades en fonction des critères suivants :

- Appréciation des chefs de service, valeur professionnelle de l'agent et qualités d'encadrement (le cas échéant) ;
- Compétence, efficacité, disponibilité ;
- Efforts de formation continue
- Ancienneté.

Il convient aujourd'hui de fixer le ratio correspondant au nombre de fonctionnaires pouvant être promus à l'échelon spécial du grade d'attaché hors classe. Cet échelon spécial présente en effet toutes les caractéristiques d'un grade.

L'avancement à l'échelon spécial du grade d'attaché hors classe est ouvert aux attachés hors classe qui justifient de trois années d'ancienneté dans le 6^e échelon de leur grade et exercent notamment leurs fonctions dans les établissements assimilés à une commune de plus de 40 000 habitants ou qui ont atteint lorsqu'ils ont ou avaient été détachés dans un emploi fonctionnel, un échelon doté d'un groupe hors échelle.

Il est proposé que ce taux de promotion soit fixé à 100%, avec nécessité d'assurer la responsabilité d'une direction d'importance en termes d'effectifs, de budget géré, de sujétions particulières ou dont les missions sont les plus stratégiques.

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 27 mai 2021.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à fixer à 100 % le « ratio promus – promouvables » pour l'accès à l'échelon spécial du grade d'attaché hors classe telle qui défini ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 67 voix pour.

Portage administratif du dispositif départemental pour le Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées (SICC) à destination des associations

D 2021 – 105

RAPPORTEUR : Serge PRADIER

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Pradier : Merci Président, bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit ici d'assumer le portage administratif d'un dispositif départemental de soutien aux initiatives culturelles concertées

à destination des associations. Depuis 2016, le dispositif d'action culturelle concertée en milieu rural a été remplacé par celui de soutien aux initiatives culturelles concertées. Ainsi, le Département de la Dordogne et la CAB s'entendent, afin de soutenir les projets culturels réalisés à la fois sur son territoire, soient les cantons du Pays de la Force, de Bergerac 1, de Bergerac 2 et du Sud Bergeracois. Comme l'an passé, la CAB assume uniquement le rôle de porteur administratif et sert ainsi d'intermédiaire. On l'a vu dans la DM du début du Conseil, la CAB reçoit un montant de 12 700 € de la part du Département, qu'elle répartit ensuite aux associations suivant le tableau que vous avez ci-dessous, que vous avez à vos côtés.

Il s'agit pour nous d'autoriser le Président à signer la convention avec le Département et ainsi à reverser auprès des associations, les sommes concernées que vous en détail dans le tableau.

M. le Président : Merci Serge. Y a-t-il des questions ? C'est un dispositif que vous connaissez maintenant assez bien, puisque ça fait plusieurs années que nous faisons ce portage administratif. Pas de questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

On va parler du PLIE et des clauses d'insertion, c'est Monsieur Goubie qui rapporte ce dossier.

DELIBERATION ET VOTE

Depuis 2016, le dispositif d'Actions Culturelles Concertées en Milieu Rural (ACCMR) a été remplacé par celui du Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées (SICC). Ainsi, le Département de la Dordogne et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise s'entendent afin de soutenir les projets culturels réalisés à la fois sur son territoire soit les cantons du Pays de La Force, de Bergerac 1, de Bergerac 2 et du Sud-Bergeracois.

Comme l'an passé, la CAB assume uniquement le rôle de porteur administratif et sert ainsi d'intermédiaire :

- en recevant le montant de 12 700 € de la part du Département ;
- en déployant cette somme allouée aux associations suivant le tableau ci-dessous :

| Structure organisatrice (adresse du siège social et n° SIRET) | Nature de l'opération | Date et lieu | Subvention affectée par le Département |
|---|--|---|--|
| Association Manège Le Bernabrot 24100 – BERGERAC SIRET : 490209392 00011 | ReCréation Ateliers de découverte des musiques et des arts contemporains | Vacances scolaires 2021 dans différents ALSH du Bergeracois | 500 € |
| Théâtre de la Gargouille Salle du Petit Chat Noir – Rue Jean Nicot – 24100 BERGERAC SIRET : 323646596 00029 | 5 ^{ème} édition du Festival des Résidences Nomades avec des spectacles de théâtre, de cirque de musique Ginette - Cie VIRUS Primo primate – Cie Brûlure indienne Baltringue – cirque plein air ... | 11 et 12 septembre Bergerac site du p'tit chat noir | 1.500 € |

| | | | |
|--|--|--|---------|
| Association Les Rives de l'Art 55 rue Beaumarchais 24100 BERGERAC SIRET : 499101954 00034 | Programme annuel des Rencontres autour de l'Art. Cycle de conférences, médiation, expositions, rencontres artistiques, ateliers... | De mars à décembre 2021 Château de Monbazillac et autres sites du Bergeracois | 3.000 € |
| Comité Bergerac-Fraternité Maison des associations 5 Place Jules Ferry 24100 BERGERAC SIRET : 845366202 00016 | Semaine de la Fraternité Théâtre – Sorties de Crises par la Cie Sketch Up Musique – Ecolo Swing Conférences, expositions, ciné-discussions... | Du 20 au 25 septembre 2021 Bergerac | 1.000 € |
| Association Les Arts à Souhait Place Jules Ferry – Maison des Associations 24100 BERGERAC SIRET : 798927877 00018 | Dans le cadre du projet « Pas de Quartier pour les clichés », Ciné concert avec interventions de 2 artistes musicien et plasticien. | 6 novembre Bergerac Salle du Rocksane | 600 € |
| Association La Claque 6 chemin du Moulin St Onger – 24100 BERGERAC SIRET : 830353686 00017 | Festival pluridisciplinaire (théâtre, cirque, danse, musique, arts visuels, balade contée... 11 groupes de musique dans des registres allant du rock au jazz en passant par l'électro DUB, avec des groupes tels que The Chap, Portron Portron, Edition Sensible... du cirque et de la danse avec les compagnies, La Belle Journée, Les Armoires pleines... | 4 et 5 juin 2021 Prigonrieux | 2.200 € |
| Animation Laïque Forcelaise Maison des associations 3, avenue des Ducs – 24130 LA FORCE SIRET : 328180807 00013 | Rencontres Occitanas – Festival Bernard Lesfargues Concerts de musique et danses occitanes par des groupes amateurs locaux (Cigales forcelaises, Hysope, Igor. Lou Esquirous, Peyraguda, Goulamask | 17, 18 et 19 septembre 2021 La Force | 1.500 € |
| Association Par Tout Art Tisse Mairie – 24240 SAUSSIGNAC SIRET : 421257684 00025 | Bartok en Périgord – Concert de musique Le Pire Pirate de tout - Cie Les Bruits sonnants Dominique Corazza – Conte Wally déstructuré – Cie Lot et Compagnie Quand les moules auront des dents – Cie Germaine et Germaine | 20 mars, 9 avril, 13 juin, 16 octobre et 12 novembre 2021 | 900 € |
| Collectif des Ploucs Mairie – 24240 SAUSSIGNAC SIRET : 489047084 00012 | Jazz et Saussignac Concert de musique jazz créole - AKODA JAZZ | 22 mai 2021 Saussignac | 300 € |

| | | | |
|---|--|---|-----------------|
| Association Le CeP Culture et Patrimoine des Côteaux de Saussignac Mairie – 24240 SAUSSIGNAC SIRET : 380775627 00017 | Arts au Château Exposition d'estampes et de gravures ainsi que d'aquarelles et de pastels. Livres d'artistes Invités d'honneur : Emmanuel GATTI graveur Paty BECKER | Du 26 septembre et 10 octobre 2021 Château de Saussignac | 200 € |
| Comité des Fêtes de Queyssac Mairie – 54, Route du Bourg – 24140 QUEYSSAC SIRET : 897627014 00011 | Festival La Nuit des Temps Musique, arts visuel, arts plastiques, avec les artistes Joséphine LAZZARINO, Morena CAMPARI et Julie CHAFFORT | 18 et 19 septembre 2021 | 1.000 € |
| | | | 12.700 € |

Les modalités sont précisées dans le projet de convention ci-joint.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser le Président à signer la convention avec le Département et à reverser ainsi auprès des associations les sommes concernées.

DECISION :

Adopté par 67 voix pour.

Plan Local d'Insertion par l'Emploi (P.L.I.E) et clauses sociales d'insertion – Décision de portage des deux dispositifs par la Mission Local de Bergerac

D 2021 – 106

RAPPORTEUR : Cyril GOUBIE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Goubie : Merci Président. Suite à la cessation des activités de la Maison de l'Emploi Sud Périgord à compter du 31 décembre 2019, la CAB, par délibération du 16 décembre 2019, a repris à partir du 1^{er} janvier 2020 les missions exercées par la Maison de l'Emploi Sud Périgord, à savoir : le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et les clauses sociales d'insertion. Ce transfert s'était accompagné de la reprise de 3 personnes : 2 référents de parcours pour le suivi du PLIE et 1 facilitateur des clauses sociales d'insertion. Dans un souci de cohésion et afin de regrouper les acteurs de l'emploi, il est aujourd'hui envisagé de transférer le portage de ces deux dispositifs à la Maison Locale du Bergeracois. L'Assemblée Générale de la Mission Locale, en date du 6 mai 2021, a donné son accord pour porter les deux dispositifs à partir du 1^{er} juillet 2021 et procéder au recrutement des 3 personnes concernées. Deux dossiers de demande de subvention ont été déposés au titre du Fonds Social Européen pour l'année 2021, portant

l'autofinancement de la CAB à 29 385,86 € pour les clauses sociales et à 37 321,68 € pour le PLIE, soit un total de 66 707,54 € pour les deux dispositifs pour 2021. Vous trouverez ci-joints les plans de financement correspondants.

Dans le cadre du portage, les dispositifs PLIE et clauses sociales à partir du 1^{er} juillet 2021, une convention entre la CAB et la Mission Locale doit être signée, prévoyant les conditions du changement de porteur et notamment le versement par la CAB à la Mission Locale du Bergeracois d'une contribution financière de 33 353,77 € pour le 2^{ème} semestre 2021. C'est le montant annuel divisé par 2, puisqu'on sera sur 2 semestres identiques.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser le Président à signer tous documents relatifs au transfert du portage des dispositifs du PLIE et des clauses sociales à la Mission Locale du Bergeracois à partir du 1^{er} juillet 2021.

M. le Président : Merci Cyril. Petit complément d'information, vous voyez qu'il y a une certaine inflation dans l'exercice de cette compétence, donc on était sur une prévision d'environ 55 000 € de contribution de la Communauté. Je rappelle que la Ville participe à hauteur de 25 000 €, c'est identifié dans la CLECT, donc on est à un peu plus de 11 000 € de plus que prévu et donc la reprise par la Mission Locale permettra sans doute aussi de discuter avec d'autres partenaires pour nous accompagner dans le financement de ces missions. Je pense notamment au Département qui le fait déjà sur Périgueux sous cette forme-là et c'est aussi un des aspects qui nous a amenés à travailler dans cette direction, pour mieux maîtriser des coûts de ce service, indépendamment des arguments qu'à évoqués Cyril Goubie juste avant. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**.

Ensuite, on va cette fois-ci, ayant l'estimation des Domaines, parler de la cession de l'immeuble de la Périgourdine à la ville de Bergerac.

DELIBERATION ET VOTE

Suite à la cessation des activités de la Maison De l'Emploi Sud Périgord à compter du 31 décembre 2019, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, par délibération du 16 décembre 2019, a repris, à partir du 1^{er} janvier 2020, les missions exercées par la Maison De l'Emploi Sud Périgord, à savoir :

- Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.) : dispositif mis en œuvre par la M.D.E. pour permettre aux publics de retrouver un emploi et/ou d'accéder à une formation qualifiante par un accompagnement personnalisé. Le P.L.I.E. permet également aux partenaires locaux de travailler de manière coordonnée afin de faciliter l'insertion professionnelle par l'accompagnement, la prospection d'entreprises, la professionnalisation et l'emploi en entreprise.

- Les clauses sociales d'insertion : dispositif juridique permettant d'intégrer des considérations liées à la lutte contre le chômage et les exclusions dans les appels d'offres publics. Le dispositif des clauses sociales permet à des personnes en difficulté de s'engager dans un parcours d'insertion durable, via notamment la mise en situation de travail. Elles inspirent également les entreprises pour développer leurs achats responsables.

Ce transfert s'était accompagné de la reprise de 3 personnes : 2 référentes de parcours pour le suivi du PLIE et 1 facilitateur des Clauses sociales d'insertion.

Dans un souci de cohésion et afin de regrouper les acteurs de l'emploi, Il est envisagé de transférer le portage des 2 dispositifs à la Mission Locale du Bergeracois.

L'Assemblée Générale de la Mission Locale en date du 6 mai 2021 a donné son accord pour porter les deux dispositifs à partir du 1^{er} juillet 2021 et procéder au recrutement des 3 personnes concernées.

Deux dossiers de demande de subvention ont été déposées au titre du Fonds Social Européen pour l'année 2021, portant l'autofinancement de la CAB à 29 385,86 € pour les Clauses sociales et à 37 321,68 € pour le PLIE, soit un total de 66 707,54 € pour les 2 dispositifs pour 2021.

Les plans de financement correspondants sont les suivants :

Pour le PLIE :

| Nature des dépenses | Montant | Nature des financements | Montant |
|---------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|
| Dépenses directes (1+2+3) | 124 144,84 € | Région | 18 821,00 € |
| Personnel | 103 637,08 € | FSE | 73 500,00 € |
| Fonctionnement | 14 827,76 € | CCBDP | 19 340,00 € |
| Prestations externes | 5 680,00 € | CCPSP | 8 821,00 € |
| Dépenses indirectes | 33 658,84 € | Autofinancement CAB | 37 321,68 € |
| Coût Total | 157 803,68 € | Coût Total | 157 803,68 € |

Pour les clauses sociales :

| Nature des dépenses | Montant | Nature des financements | Montant |
|---------------------------|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Dépenses directes (1+2+3) | 45 240,36 € | Autofinancement CAB | 29 385,86 € |
| Personnel | 44 240,36 € | FSE | 25 000,00 € |
| Fonctionnement | 1 000,00€ | SDE24 | 15 000,00€ |
| Dépenses indirectes | 24 145,50 € | | |
| | | | |
| Coût Total | 69 385,86€ | Coût Total | 69 385,86€ |

Dans le cadre du portage des dispositifs PLIE et Clauses sociales à partir du 1^{er} juillet 2021, une convention entre la CAB et la Mission Locale doit être signée prévoyant les conditions du changement de porteur et notamment le versement par la CAB à la Mission Locale du Bergeracois d'une contribution financière de 33 353,77 € pour le 2^{ème} semestre 2021 (66 707,54 € : 2).

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser le Président à signer tout document relatif au transfert du portage des dispositifs du PLIE et des Clauses sociales à la Mission Locale du Bergeracois à partir du 1^{er} juillet 2021.

DECISION :

Adopté par 67 voix pour.

Vente de l'immeuble la Périgourdine à la ville de Bergerac

D 2021 – 107

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : Vous connaissez ce dossier, vous avez les éléments, on s'est mis d'accord sur une somme de 500 000 €, c'est moins que la moitié de la nouvelle estimation des Domaines et c'est évidemment tout à fait logique, dans la mesure où c'est un projet commun qui va nous concerner, aussi bien la CAB que la Ville. Il ne s'agit pas de transaction mais juste un passage de témoin et de portage de dossiers, puisque cet immeuble étant situé, comme vous le savez, en plein centre-ville de Bergerac, c'est plus facile pour la Ville de porter cette opération. Je n'ai aucun doute sur le fait que la CAB soit associée à ces réflexions, on a déjà bien discuté sur les orientations envisagées et des dossiers qui pourraient voir le jour dans cet espace qui est, comme vous l'avez constaté, considérable, mais qu'il convient de gérer au plus vite. Et il vaut mieux être un et être aidé par la CAB que d'être à deux partenaires avec une opération qui aurait pu être compliquée. Je n'ai pas plus à dire. Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur Frel.

M. Frel : Oui, merci Monsieur le Président. Et malgré votre souci de transformer cette Assemblée en Chambre d'enregistrement et en limitant le débat, je vais essayer d'être le plus rapide possible, rassurez-vous. Jeudi soir, nous avons eu des questionnements à ce sujet lors du Conseil Municipal de Bergerac et nous avons été déçus des réponses apportées par le Maire de Bergerac. Je m'explique, les projets qui sembleraient voir le jour dans ce bâtiment, donc 500 000 € d'acquisition pour la ville de Bergerac, 1 600 000 pour la CAB, plus les travaux de rénovation, on sera à plusieurs millions, voire une dizaine de millions de coût final pour ce bâtiment, et les projets qui nous sont évoqués, c'est le transfert du campus connecté, c'est aussi un hôtel d'entreprises et puis un bout d'archivage municipal. Mais pourtant, on vient d'acquérir aussi l'immeuble du Crédit Agricole au centre-ville, place du marché couvert pour exactement le même projet, avec là aussi des sommes importantes, puisque je crois que pour la rénovation des 2^{ème} et 3^{ème} étages et l'ascenseur, on doit être largement au-delà des 2,5 millions d'euros, en termes d'acquisition et de rénovation, pour exactement les mêmes projets, c'est-à-dire faire le campus connecté là-bas et faire un étage dédié à l'immobilier d'entreprises. Donc je veux bien qu'on soit brusquement devenu un eldorado, une Silicon Valley qui va attirer des centaines d'entreprises. Mais du coup, est-ce qu'il n'y a pas un même projet pour deux acquisitions qui, somme toute, sont d'une certaine importance pour notre collectivité et malgré le fait

que acquérir du foncier, ça nous donne toujours des possibilités, mais ce qui m'importe dans la question, si je voulais être plus clair, c'est quel projet y a-t-il réellement derrière ?

M. le Président : Je vais passer la parole au Maire de Bergerac, bien sûr, puisque je ne peux pas vraiment vous répondre. Juste un élément quand même, il n'y a pas de projet si vous n'êtes pas propriétaire, donc moi je considère que c'est un bon début quand on est propriétaire, pour réfléchir à un projet, parce que ça veut dire qu'on gagne énormément de temps, parce que quand on le cherche, souvent le foncier, pour faire les projets, ça les hypothèque quelques fois, je n'en dirai pas plus.

M. Prioleaud : Merci Monsieur le Président, Monsieur Frel, vous êtes déçu, je suis moi-même déçu. J'ai eu l'habitude avec vous d'une compréhension beaucoup plus rapide et ne pas me faire répéter les choses entre le jeudi de la semaine précédente et le lundi de la semaine suivante. Il est vrai qu'en Conseil Municipal nous avons déjà eu ce débat et je veux que devant mes collègues de l'Agglomération on le recommence, avec grand plaisir. Vous savez qu'à la ville de Bergerac, on a une réflexion permanente sur l'avenir de notre Ville et avec une réflexion à court terme du patrimoine immobilier que nous pouvons avoir très rapidement, comme nous pouvons réhabiliter très rapidement et surtout en centre-ville dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville. Et cet immeuble dit du Crédit Agricole sur la place du marché couvert, dont les plateaux sont fermés depuis très longtemps, bien trop à mon goût, là où il y avait avant une offre de formation importante, une entreprise installée au 1^{er} étage importante, aujourd'hui, nous avons des locaux vacants. Et donc une réflexion a été menée, lorsque nous avons vu qui était en train d'acquérir, et je ne reviendrai pas dessus, on avait déjà évoqué le pourquoi de l'expropriation, enfin en tout cas le pourquoi du droit de préemption qu'on a fait valoir ici-même en Conseil Communautaire, c'est-à-dire le fait de pouvoir réhabiliter cet immeuble en centre-ville et l'ensemble des trois plateaux. Déjà sur le mandat précédent, en tant que Président d'Urbalys Habitat, nous avons commencé à négocier avec les trois propriétaires des plateaux, nous avons fait une étude avec un cabinet d'architecte et une estimation a été faite. Et quand vous parlez de 2,5 millions d'euros, vous voyez, vous reprenez les arguments que nous avons donnés jeudi soir, puisque j'avais évoqué 800 000 € de coût par plateau, $3 \times 8 = 24$, vous êtes bon Monsieur Frel sur les 2,4 millions d'euros, on va dire 2 500 000, les prix des matériaux augmentant. On aura ensuite du long terme, c'est-à-dire le quartier de la Gare et que veut-on voir sur ce futur quartier de la Gare sur la ville de Bergerac. Et donc, nous avons lancé, et Monsieur le Président l'a dit, il y a une participation de l'Agglomération à cette réflexion, puisque nous finançons ensemble, avec la Région également, l'étude urbaine du quartier de la Gare. Et cette étude urbaine, il est évident que si on veut réhabiliter, aller plus loin sur ce quartier, il nous faut un premier bâtiment public, c'est à nous d'être moteur, d'impulser une dynamique, de déterminer sur l'installation de certaines fonctions dans ce quartier. Et il est vrai que dans la campagne électorale, nous avons évoqué très rapidement de pouvoir faire toute une offre, toute l'offre de formation de notre Agglomération, de la ville de Bergerac, sur ce site. Nous avons pour projet le campus connecté et nous pouvons nous féliciter quand même que la ville de Bergerac ait été retenue pour avoir cette ouverture de classe à la rentrée scolaire à Bergerac, et je tiens à remercier l'ensemble des services et des élus qui ont travaillé sur ce dossier. On peut se féliciter aussi de l'ouverture de l'école d'infirmières à la rentrée scolaire ici-même à Bergerac et le travail qui a été mené avec le CEF pour qu'elle puisse ouvrir. J'ai entendu Monsieur Frel quand vous parliez des fermetures d'écoles, il serait bon peut-être aussi de temps en temps de dire celles qui ouvrent sur notre territoire et surtout celles qui vont faire que demain, nos jeunes apprenants pourront rester sur notre territoire. Alors oui, il y a une réflexion, à court terme, sur l'immeuble du Crédit Agricole, un immeuble qui demain sera réhabilité, avec des espaces qui seront réaménagés et qui, de toute façon, auront toujours

une vocation sur notre Ville, que ce soit porté par la ville de Bergerac ou que ce soit portée par sa SEM d'aménagement immobilière. Quant au quartier de la Gare, oui nous voulons en faire un grand lieu de formation, j'ai évoqué le campus connecté, on a un centre de formation des apprentis qu'il faut voir évoluer dans le temps avec une offre supplémentaire permettant de former nos jeunes ici à Bergerac. On a l'APP, l'Atelier Personnalisé qu'on a en centre-ville, on a l'école de la Seconde Chance. Et les avoir les uns et les autres sur un même site, ça peut aussi nous permettre d'avoir une offre de formation, certes complémentaire, mais également de montée en puissance, il y a peut-être certaines formations que les uns et les autres seuls ne peuvent pas réaliser, mais ensemble, elles pourront la co-construire. Donc voilà des projets à court terme, et je remercie la CAB d'avoir participé activement à la préemption des plateaux au-dessus du Crédit Agricole, je remercie l'ensemble de mes collègues élus, vous toutes et tous qui vendez ce patrimoine immobilier à 500 000 € pour 1 million estimés par les Domaines, et vous remercie parce que demain, on aura vraiment plusieurs fonctions sur ce bâtiment, que ce soit l'offre de formation, du logement pour les jeunes, des services publics parce qu'il faut aussi des services publics pour qu'on ait du flux sur ce site et on verra ensuite comment on peut avancer sur les m² supplémentaires de ce site. Et puis, Monsieur le Président ne l'a pas évoqué, mais on l'avait déjà évoqué précédemment, c'est l'accompagnement de la CAB derrière en ce qui concerne la voirie, les aménagements qui devront être faits sur ce quartier, puisque dans le cadre de l'étude urbaine, on a également une réflexion sur les déplacements, les déplacements doux, comment aller du quartier de la Gare vers le site de Pombonne, qui est un espace naturel magnifique et qui peut permettre la promenade et certaines pratiques, et puis l'allée du quartier de la Gare vers le centre-ville avec cette barrière naturelle qui est la voie ferrée. Donc c'est cette réflexion là qui est menée. En ce moment même, l'étude urbaine est en train de rencontrer des professionnels du Bergeracois, que ce soit de l'immobilier, que ce soit la vie associative, vous avez vu un collectif d'ailleurs se créer, qui souhaite intégrer ce lieu assez rapidement. Et puis dans un deuxième temps, à la rentrée, il y aura le temps de la réflexion avec les élus, et vous aurez des dates qui seront fixées par le cabinet qui nous accompagne pour que tous les élus de l'Agglo puissent être partie prenante et participer à cette réflexion de ce quartier de la Gare et de son devenir dans les années futures. Donc du court terme, du long terme et une réflexion qui est toujours d'actualité sur la ville de Bergerac.

M. le Président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**.

On va parler de vente de terrain à usage économique et Jonathan, tu as la parole.

DELIBERATION ET VOTE

Par délibération du 21 septembre 2020 et suite à la signature de l'acte d'échange de propriété le 30 décembre 2020, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a acquis un ensemble immobilier appartenant à la coopérative La Périgourdine situé 36 boulevard Joseph Santraille à proximité de la gare de Bergerac.

L'emprise foncière totale représente une superficie de 12 731 m², cadastrée S° DH n° 54. Elle comprend un ensemble immobilier principal composé de plusieurs corps de bâtiments sur 4 niveaux et un bâtiment à usage de laboratoire représentant une surface globale développée d'environ 11 414 m² (plan joint).

Dans le cadre du projet de restructuration du quartier de la gare, la Ville de Bergerac souhaite se porter acquéreur de cet ensemble immobilier afin d'installer notamment un pôle de formation.

Le prix de vente de l'immeuble est fixé à 500 000 €, l'estimation du service des Domaines en date du 21 mai 2021 s'établissant à 1 106 000 €.

Cette opération qui constitue un véritable projet d'intérêt public justifie que le prix de cession soit ramené à 500 000 €.

Compte-tenu des travaux préalables nécessaires à l'installation de La Périgourdine à l'ESCAT et des délais importants de déménagement de la coopérative, la prise de jouissance de l'immeuble par le futur propriétaire, prévue initialement au 30 juin 2021, interviendra au 31 décembre 2021. La Ville de Bergerac ou tout autre professionnel et/ou expert mandaté par elle, auront cependant accès aux bâtiments pour réaliser les études, expertises, relevés et/ou actions nécessaires au projet envisagé.

Il est proposé de désigner l'Office Notarial situé au 34 Boulevard Victor Hugo à Bergerac pour représenter les intérêts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la vente de l'immeuble La Périgourdine à la Ville de Bergerac et à autoriser le Président à signer les actes correspondants aux conditions énoncées ci-dessus ainsi que tous documents se référant à l'opération.

DECISION :

Adopté par 67 voix pour.

Vente de terrain à la SCI CALI – ZAE de Cablanc – Commune de Creysse

D 2021 – 108

RAPPORTEUR : Jonathan PRIOLEAUD

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Prioleaud : On part sur la zone d'activité économique de Cablanc, sur la commune de Creysse, où on avait déjà Frans Bonhomme, installé depuis 2014 à peu près, et qui souhaite avoir des lots supplémentaires, 4 lots, les lots n° 3-4-5-6, et pour un prix de 22 € HT au m², vous aviez le plan qui était joint, ça représente 7 361 m², pour un montant total de 161 942 €.

Il vous est proposé de désigner l'Office Notarial, situé au 34 boulevard Victor Hugo à Bergerac, pour rédiger l'acte.

M. le Président : Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

On continue sur les Sardines.

DELIBERATION ET VOTE

Par délibération du 29 avril 2014, la SCI CALI s'était portée acquéreur d'un terrain sur la ZAE de Cablanc, sur la commune de Creysse, afin d'y installer la société Frans Bonhomme.

Afin de développer l'activité de cette société, la SCI CALI (ou tout ayant droit qui se substituerait) souhaite se porter acquéreur de 4 lots : lot n°3 (1 880 m²), lot n° 4 (1 824 m²), lot n° 5 (1 796 m²) et lot n°6 (1 861 m²) cadastrés S° AV n° 115, 116, 117 et 118 d'une superficie totale de 7 361 m² (plan joint), au prix de 22 € H.T. le m², soit pour un montant total de 161 942 € H.T. conformément à l'estimation des domaines.

Ce prix s'entend TVA sur la marge non comprise.

Il est proposé de désigner l'Office Notarial situé au 34 Boulevard Victor Hugo à Bergerac pour rédiger l'acte de vente à intervenir.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser le Président à signer l'acte correspondant aux conditions énoncées ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 67 voix pour.

| |
|---|
| Vente de terrain à la SCI PL BERGCLEAN – Z.A.E. Les Sardines – Commune de Bergerac |
|---|

D 2021 – 109

RAPPORTEUR : Jonathan PRIOLEAUD

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Prioleaud : Oui, on part maintenant sur la commune de Bergerac, sur la zone d'activité économique des Sardines, où Monsieur Pierre Laurent souhaite pérenniser son activité Clean Service pour ceux qui connaissent. A travers une Société Civile Immobilière, dont il est le représentant, il souhaite acquérir un terrain de 4 014 m² au prix de 20 € HT le m², soit un total de 80 280 € HT.

Il vous est donc proposé également de désigner l'Office Notarial situé 34 boulevard Victor Hugo à Bergerac, pour rédiger l'acte de vente, à intervenir.

M. le Président : Y a-t-il des précisions, des demandes de précisions ? Non, il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**.

On revient à Creysse.

DELIBERATION ET VOTE

Monsieur Pierre LAURENT souhaite pérenniser et développer l'activité de sa société, CLEAN SERVICE, entreprise de nettoyage de bâtiments et nettoyage industriel, sur la Z.A.E des Sardines.

Pour cela, la SCI PL BERGCLEAN représentée par M. Pierre LAURENT (ou tout ayant droit qui se substituerait) se porterait acquéreur de la parcelle cadastrée S°BX n°351 (lot n°16 du plan annexé), d'une surface totale de 4 014 m² environ au prix de 20 € H.T. le m², soit pour un montant total de 80 280 € H.T conformément à l'estimation des domaines. Ce prix s'entend TVA sur la marge non comprise.

Il est proposé de désigner l'Office Notarial situé au 34 Boulevard Victor Hugo à Bergerac pour rédiger l'acte de vente à intervenir.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser le Président à signer l'acte correspondant aux conditions énoncées ci-dessus et désigner l'Office Notarial situé au 34 Boulevard Victor Hugo à Bergerac, pour représenter les intérêts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

DECISION :

Adopté par 67 voix pour.

| |
|---|
| Vente d'un terrain à Mme Lidome – Auto-école Vignal – Z.A.E. Les Galinoux – Commune de Creysse |
|---|

D 2021 – 110

RAPPORTEUR : Jonathan PRIOLEAUD

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Prioleaud : Oui, Monsieur le Président, on revient à Creysse effectivement, zone des Galinoux et cette fois-ci c'est la Société OLCD, plus connue à Bergerac sous le nom d'auto-école Vignal, qui est représentée aujourd'hui par Christelle Lidome et qui exerce aujourd'hui son activité sur la plaine de Picquecailloux. Je rappelle que c'est la dernière auto-école aujourd'hui à donner ses cours motos, plateau motos sur la plaine de Picquecailloux, les autres auto-écoles ont construit des pistes privées pour beaucoup. Et dans le cadre de la sécurité, qu'avec ma municipalité, nous avons souhaité donner sur le site de Picquecailloux, nous avons pris un arrêté municipal interdisant aux véhicules de passer depuis l'ancienne piscine, jusqu'après les vestiaires de rugby, de façon à sécuriser davantage pour l'ensemble des pratiquants sportifs. On a de nombreux jeunes et de parents, des parents enfants qui viennent sur ce site et donc pour sécuriser, nous avons souhaité interdire l'usage des véhicules. Et dans ce cadre-là, on accompagne l'auto-école Vignal à acquérir ce terrain, une surface de 4 249 m² au prix de 5 € le m², soit un montant total de 21 245 €, de façon à ce qu'elle puisse s'installer le plus rapidement possible sur

une piste privée, et donc pouvoir libérer la plaine de Picquecailloux pour des raisons sécuritaires.

Il vous est proposé de désigner l'Office Notarial, situé toujours boulevard Victor Hugo à Bergerac pour rédiger l'acte de vente.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**.

On va passer aux aides économiques.

DELIBERATION ET VOTE

La société OLCD, auto-école VIGNAL, représentée par Mme Christelle LIDOME, exerçait jusqu'à présent son activité sur la plaine des sports de Picquecailloux, sur la commune de Bergerac.

Suite à la nécessité de libérer ce site, la société souhaite acquérir un terrain afin d'y aménager une piste d'entraînement.

Pour cela, Mme Christelle LIDOME (ou tout ayant droit qui se substituerait) se porterait acquéreur d'une parcelle cadastrée S° AV n° 108p (plan ci-annexé) d'une surface de 4 249 m² environ au prix de 5 € H.T le m², soit pour un montant total de 21 245 € H.T. conformément à l'estimation des domaines

Ce prix s'entend TVA sur la marge non comprise.

Il est proposé de désigner l'Office Notarial situé au 34 Boulevard Victor Hugo à Bergerac pour rédiger l'acte de vente à intervenir.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser le Président à signer l'acte correspondant aux conditions énoncées ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 67 voix pour.

Aide à l'investissement – Société Passion Camping-Car – Commune de Bergerac

D 2021 – 111

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : Il s'agit d'une aide à l'investissement pour la société Passion Camping-Car, donc notre collègue Cédric, comme quoi il n'y a pas que les fonctionnaires dans cette assemblée, je plaisante un petit peu. Vous dire que c'est une entreprise qui est très dynamique, qui comptait 5 salariés, qui a créé 10 postes, qui envisage d'en créer 3 et puis d'aller plus loin, tant mieux pour son propriétaire. Cette entreprise se développe et c'est tout naturellement, comme on le fait pour les entreprises qui nous sollicitent, nous

proposons de lui attribuer un fonds de concours de 10 000 €, de 5,45 % du montant d'investissement, c'est presque symbolique, mais c'est pour montrer qu'on soutient vraiment les initiatives et que les entrepreneurs sur notre territoire ne sont pas seuls et on les accompagne à hauteur de nos moyens. Donc évidemment, ce taux n'excède pas le taux maximum autorisé par le règlement. Et puis notre collègue ne prendra pas part au vote, Cédric, ça tu le sais. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame Tégorizo.

Mme Tégorizo : Juste oui, sur les aides publiques comme ça, est-ce qu'on pourrait avoir des retours, souvent vous mettez dans les dossiers une promesse d'embauche de tant de personnes, ça serait intéressant d'avoir sur du court ou moyen terme ces résultats-là, voir les investissements et qu'est-ce que ça a apporté.

M. le Président : Tout à fait, on suit ça en Commission, on pourra faire un retour, parce qu'on espère bien que cette pandémie va passer dans nos souvenirs et qu'on pourra faire des bureaux plus régulièrement à l'avenir. C'est vrai que cette instance nous manque pour faire des suivis et des retours collectifs. Vous avez raison, c'est important de suivre un petit peu les évolutions des soutiens à l'investissement que nous faisons, de voir un peu ce qu'il se passe par la suite. Le suivi sera fait. D'autres interventions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Je vais passer la parole à Monsieur Visentini pour nous parler de Manger Bio Périgord.

DELIBERATION ET VOTE

La société PASSION Camping-Car, créée en 2014, constitue aujourd'hui un important concessionnaire multimarques en Dordogne qui commercialise et répare des camping-car.

Initialement installée à Ribagnac, la société s'est implantée en juin 2020 sur la zone d'activités de Vallade à Bergerac et connaît depuis un développement important.

Avec sa nouvelle localisation, la société, qui comptait 5 salariés, a créé 10 emplois supplémentaires et envisage de recruter 3 personnes dans le cadre de ses nouveaux investissements. Les perspectives de développement laissent espérer à la société d'atteindre un effectif de 23 à 25 salariés dans les 3 ans à venir.

L'entreprise envisage ainsi de procéder à de nouveaux aménagements et à des investissements matériels pour un montant global de 256 720,76 €HT.

La CAB, sollicitée, pourrait intervenir sur les investissements liés à l'activité réparation qui se montent à 183 416,35 €HT.

Dans ce cadre et compte-tenu du nombre important de créations d'emplois, la CAB propose d'apporter son soutien financier à la société Passion Camping-Car à hauteur de 10 000 €.

Le plan de financement est le suivant :

| Dépenses / Assiettes éligibles | Montant HT |
|---|---------------------|
| Investissements matériels et aménagements | 256 720,76 |
| Total | 256 720,76 € |

| RECETTES | Montant | Assiette éligible HT | % |
|-----------------------|--------------------|----------------------|-------------|
| Subvention CAB | 10 000,00 € | 183 416,35 € | 5,45 |

| | | | |
|---|--------------------|--|--|
| PASSION Camping-Car (autofinancement et emprunt bancaire) | 246 720,76 € | | |
| Total | 256 720,76€ | | |

La CAB, sollicitée, propose d'intervenir à hauteur de 10 000 € au titre des investissements matériels et immobiliers. Cette aide s'inscrit dans l'orientation 3 du Règlement d'Intervention communautaire – Aide à la performance industrielle. Elle est attribuée sur la base du régime exempté SA 58979 (ex-39252) des Aides à Finalité Régionale, conformément à la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII signée avec la Région le 18 octobre 2017.

Le taux d'aide publique n'excède pas le taux maximum autorisé par le régime s'agissant d'une petite entreprise.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- autoriser la CAB à accorder une subvention de 10 000,00 € au titre de l'aide à l'investissement à la société PASSION Camping-Car ;
- autoriser le Président à signer la convention fixant les conditions de versement de l'aide.

DECISION :

Adopté par 66 voix pour, 1 non-participation.

Cédric Lougrat ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote.

Adhésion à l'association Manger Bio Périgord

D 2021 – 112

RAPPORTEUR : René VISENTINI

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Visentini : Oui, merci, adhésion à l'association Manger Bio Périgord. L'association Manger Bio Périgord est une plateforme des producteurs bio de la Dordogne, située à Notre-Dame-de-Sanilhac. Une trentaine d'apporteurs maraîchers, éleveurs, arboriculteurs, transformateurs, participent à l'approvisionnement de la plateforme. Cet ancien outil de commercialisation des producteurs pour la restauration collective, pilotée par les producteurs composant le Conseil d'Administration. La plateforme Manger Bio Périgord est ancrée dans le développement global et durable du territoire, à travers le maintien, la création d'emploi ruraux et la construction d'un projet agricole collectif en mode multipartenarial. Manger Bio Périgord est l'interlocuteur pour faciliter l'approvisionnement des produits bio et locaux dans les structures. Grâce à un maillage territorial fort, il assure l'approvisionnement tant des petites écoles rurales que des cuisines centrales et autres

établissements à plus de 1 500 repas jour. Les crèches de la CAB font appel à cette plateforme.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme alimentaire territorial du Grand Bergeracois, des actions avec Manger Bio Périgord sont régulièrement menées, formations, restauration collective, coopération LEADER, soutien à l'investissement pour développer la production légumière.

De même, dans le cadre du programme Excellence alimentaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, Manger Bio Périgord s'est régulièrement avéré être un partenaire pour œuvrer à la production locale et la transformation notamment avec la plateforme de la légumerie de l'Escat. Enfin, de soutien la société Manger Bio Périgord et ses valeurs de production locale et biologique, la décision de la CAB via le Grand Bergeracois est essentielle pour marquer nos engagements respectifs.

Les membres du Conseil Communautaires sont invités à statuer sur l'adhésion de Manger Bio Périgord pour un montant de 60 € TTC ; autoriser le paiement du montant des cotisations s'élevant à 60 € pour l'année ; et autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant. Merci.

M. le Président : Merci René. Vous l'avez bien compris, vous connaissez bien cette plateforme qui dessert une bonne partie dans le cadre de la massification, basée essentiellement au Pont du Cerf, qu'il s'agit aussi d'inscrire cette collaboration dans la durée et de manifester évidemment notre soutien, notre adhésion. Ce n'est pas les 60 € qui vont déstabiliser les finances de la collectivité, mais c'est un signal que nous voulons donner à notre partenariat fort, que nous voulons faire fructifier et faire évoluer sur l'Escat avec la plateforme de massification, qui va elle aussi se constituer dans les mois à venir, dès le début du fonctionnement de la légumerie et des acteurs qui s'agrègent autour. Mais on fera une présentation beaucoup plus exhaustive de ce qui sera le devenir de ce projet de filière, puisqu'il s'agit vraiment d'un projet de filière, sur l'Escat, dans les mois à venir, bien avant que cette légumerie ne soit terminée. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

Point suivant, il s'agit de vous proposer de reconduire le dispositif Resto'Cab, puisqu'on sort de cette période de torpeur et qu'il faut évidemment relancer au maximum l'activité touristique et de soutien à la viticulture.

DELIBERATION ET VOTE

L'association Manger Bio Périgord est une plateforme des producteurs bio de Dordogne située à Notre Dame de Sanilhac.

Une trentaine d'apporteurs (maraîchers, éleveurs, arboriculteurs, transformateurs) participe à l'approvisionnement de la plateforme. C'est ainsi un outil de commercialisation des producteurs pour la restauration collective, piloté par les producteurs composant le Conseil d'administration.

La plateforme Manger Bio Périgord est ancrée dans le développement global et durable du territoire à travers le maintien et la création d'emplois ruraux et la construction d'un projet agricole collectif en mode multipartenarial.

Manger Bio Périgord est l'interlocuteur pour faciliter l'approvisionnement de produits bio et locaux dans les structures. Grâce à un maillage territorial fort, il assure l'approvisionnement tant des petites écoles rurales que des cuisines centrales et autres établissements à plus de 1 500 repas/jour. Les crèches de la CAB font appel à cette plateforme.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Alimentaire Territorial du Grand Bergeracois, des actions avec Manger Bio Périgord sont régulièrement menées (formation en restauration collective, coopération LEADER, soutien à l'investissement pour développer la production légumière...). De même, dans le cadre du Programme d'Excellence Alimentaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, Manger Bio Périgord s'est régulièrement avéré être un partenaire pour œuvrer à la production locale et la transformation notamment avec la plateforme et la légumerie de l'ESCAT.

Afin de soutenir l'association Manger Bio Périgord et ses valeurs de production locale et biologique, l'adhésion de la CAB, via le Grand Bergeracois, est essentielle pour marquer nos engagements respectifs.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- statuer sur l'adhésion à l'association Manger Bio Périgord pour un montant de 60 € TTC ;
- autoriser le paiement du montant de la cotisation s'élevant à 60 € pour l'année ;
- autoriser le Président à signer tous documents s'y rapportant.

DECISION :

Adopté par 67 voix pour.

Reconduction du dispositif Resto'Cab

D 2021 – 113

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : De même, nous souhaitons doper la fréquentation de l'espace Quai Cyrano, le dispositif Resto'Cab qui avait parfaitement fonctionné l'année passée en est un des axes forts. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de le relancer, avec une première somme validée à 45 000 €, donc 3 000 coupons offerts, avec une éventuelle clause de revoyure si ce dispositif se trouve à court. L'idée c'est de le faire perdurer jusqu'à la fin de l'année pour inscrire cette démarche dans la durée, et donc soutenir les 3 acteurs dont je vous ai parlé dans l'explication. Vous connaissez bien le fonctionnement, c'est 15 € à partir de 40 € d'achat de vin et 30 € à partir de 80 € d'achat de vin, vous connaissez tout à fait le détail de ce dispositif, à partir du 9 juin bien sûr, date à laquelle vont rouvrir les restaurants.

Y a-t-il des questions ? Oui Monsieur Frel.

M. Frel : Merci Monsieur le Président de me donner la parole. On ne peut qu'être favorable à ce dispositif et le gourmand que je suis et « l'apprécieur » des bons vins du Bergeracois que je suis ne peut qu'aller dans ce sens. Ce que j'aime aussi lorsque je vais acheter du vin, c'est la rencontre avec le viticulteur, la visite de ses vignes, de son chai, et ça c'est

aussi cette rencontre, un moment primordial. Or, j'ai peur qu'avec ce dispositif, on introduise une distorsion de concurrence, une nouvelle fois. Je m'explique, tous les producteurs ne vendent pas l'ensemble de leur vin à Quai Cyrano et, quoi qu'il en soit, on peut apprécier le fait d'aller chez un viticulteur, le rencontrer, acheter son vin chez lui, à sa cave, malheureusement dans ce cas-là, on ne bénéficie pas du projet Resto'Cab. N'y a-t-il pas, à ce moment-là, une distorsion de concurrence et ne serions-nous pas attaqué par rapport à ça si un viticulteur se plaignait de cela ? Et ne pourrions-nous pas étudier la possibilité que ce dispositif puisse exister aussi sur d'autres structures et notamment lorsqu'on va chercher, acquérir son vin dans les chais de nos amis viticulteurs ?

M. le Président : Peut-être certains pourront prendre la parole. Je dois vous dire que l'idée de Quai Cyrano de présenter un maximum de viticulteurs était aussi liée à ce que vous dites, c'était de permettre d'être la porte d'entrée, d'inviter les consommateurs ayant découverts le vin à Quai Cyrano d'être tentés d'aller pousser plus loin, d'aller chez les viticulteurs, donc c'est ça la philosophie au départ de ce bar à vin, c'est de présenter le vin au plus grand nombre, de manière à les inviter à aller, je crois que ça a marché en partie, peut-être que ça reste à parfaire. Evidemment, vous évoquez, à juste titre, le fait que certains viticulteurs ne sont pas présents. Le mieux c'est l'ennemi du bien, c'est vrai qu'on n'y avait pas forcément trop réfléchi, on pourra porter la réflexion sur ce point. Je veux aussi compléter le fait que j'ai oublié de le dire, mais vous le savez, c'est que ce dispositif est aussi étendu aux cavistes, vous vous rappelez, précédemment, au début nous n'avions pas pensé aux cavistes du Bergeracois, qui sont là pour le coup concernés aussi par cette offre, pour peu qu'ils proposent du vin de Bergerac et de Duras, pas des vins d'ailleurs. Et donc d'autres viticulteurs offrent aussi leur vin chez d'autres cavistes, il n'y a pas un monopole par rapport à Quai Cyrano. Et écoutez, on pourra réfléchir à voir un peu si quelque chose... Il faut aussi que ça soit simple d'utilisation, parce que déjà les tickets, la mise en place, on profite de la présence de l'Office du Tourisme, il faut aussi que ça fonctionne bien, parce que vous savez que dès que c'est trop compliqué, les gens l'utilisent peu et le consomment peu. Il y a cet équilibre à trouver mais on pourra évidemment, si vous avez des suggestions, en discuter et regarder si on peut aller plus loin. Oui Monsieur.

M. Frel : Oui, juste un point technique par rapport aux cavistes, c'est vrai que j'avais lu trop rapidement la délibération. Est-ce que, par la notion de cavistes, c'est l'ensemble des personnes qui vendent du vin, y compris les grandes surfaces qui vendent beaucoup et qui proposent beaucoup de vin du Bergeracois ou pas ?

M. le Président : Non, non, pas les grandes surfaces, la liste des cavistes on doit l'avoir, je ne sais pas si on peut vous la donner. Il faut aller sur le site. La liste des cavistes concernés, évidemment il n'y a pas les grandes surfaces, il faut aller sur le site pour la trouver, je ne l'ai pas en tête. La totalité des cavistes qui s'étaient manifestés la fois précédente, personne n'a été exclu de ce dispositif, à part évidemment la grande distribution que vous évoquez, mais on l'avait déjà évoqué ici-même.

Y a-t-il d'autres questions, d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Je vous propose de passer cette délibération au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

On va passer au dossier rajouté sur table et je passe la parole à mon collègue Thierry Auroy-Peytou pour la liaison ferroviaire.

DELIBERATION ET VOTE

Par délibération du 22 juin 2020, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise avait mis en place un dispositif de coupons de réduction destiné à relancer et soutenir la consommation dans les restaurants du territoire de la CAB.

Il est proposé de reconduire ce dispositif. La CAB envisage d'offrir des Resto'CAB aux clients qui achèteront du vin à Quai Cyrano ou chez les cavistes du territoire.

A partir de 40 € d'achat de vin, ils se verront remettre par l'Office de Tourisme un Resto'CAB d'une valeur de 15 € et à partir de 80 € d'achat de vin, deux Resto'CAB de 15 € chacun seront offerts.

L'objectif de ce dispositif est de relancer à la fois la fréquentation des restaurants de l'agglomération mais aussi de soutenir le secteur de la viticulture fortement impacté par la crise sanitaire et les conditions climatiques.

L'enveloppe financière consacrée à cette opération est fixée à 45 000 € correspondant à l'équivalent de 3 000 coupons offerts.

Le début de l'opération est prévu le 9 juin 2021 et prendra fin le 31 décembre 2021.

Dans le cadre de cette action, il est donc prévu le versement à l'Office de Tourisme d'une subvention de 45 000 € afin de financer les Resto'CAB.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- autoriser la CAB à verser à l'Office de Tourisme une subvention de 45 000 € dans le cadre de la mise en place du dispositif Ticket Resto'CAB ;
- autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette opération.

DECISION :

Adopté par 67 voix pour.

| |
|---|
| Motion : liaison ferroviaire – relier Bergerac Bordeaux en moins d'une heure |
|---|

D 2021 – 114

RAPPORTEUR : Thierry AUROY-PEYTOU

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Auroy-Peytou : Merci Président. Comme vous pouvez lire, cette motion c'est d'écrire et de solliciter le Président de la région Nouvelle Aquitaine et les services de la SNCF pour lancer une étude de faisabilité sur le temps de trajet Bergerac-Bordeaux, permettant ainsi de rapprocher aussi Sarlat de la métropole bordelaise. Suite aux travaux qu'on a connus de renouvellement de la voie entre Libourne-Bergerac en 2019 et l'année précédente le renouvellement complet de la ligne jusqu'à Sarlat, il me semble qu'il serait opportun aujourd'hui de demander, au vu de la régénération complète de la ligne et du temps de performance avec le nouveau matériel que nous avons, de demander à la Région une étude, à la Région SNCF pardon, une étude sur le fait que Bergerac soit à moins d'une

heure de Bordeaux. C'est faisable, puisqu'en 2007 déjà, il y avait deux aller-retour dans la journée qui effectuaient le trajet avec du vieux matériel de l'époque, Bergerac-Bordeaux avec 3 arrêts en 1h06 et le train roulait à 120 km/h de bout en bout. Aujourd'hui, la ligne est montée à 120 de Bergerac à Libourne et 160 de Libourne à Bordeaux et, bien sûr, j'ai vu déjà des horairistes qui se penchent sur le sujet, effectivement il est possible de mettre Bergerac à mettons 55, entre 55 et 58 minutes de la métropole bergeracoise. Ça ne sera pas tous les trains, mais au moins des trains stratégiques qui permettraient aux abonnés le matin, sur un train du matin, de plus rapidement arriver à Bordeaux, vers le courant du milieu de la journée, et le soir. Donc ça permet aussi aux Sarladais de se rapprocher de Bordeaux, actuellement c'est 2h20, on pourrait éventuellement réfléchir sur 2h ; et je sais que le Grand Périgueux est sur cette logique aussi, permettrait de relier la capitale régionale en moins d'une heure. En sachant que la refonte complète des horaires de train est programmée pour décembre 2022. Donc il vaut mieux s'y mettre dès aujourd'hui, faire la demande, solliciter la Région et la SNCF pour mener une étude dans ce sens, je vous remercie.

M. le Président : Merci Thierry. Il y a des interventions ? Madame Tégorizo.

Mme Tégorizo : Oui, c'est toujours intéressant évidemment d'accélérer les cadencements, après c'est faire attention que ça ne soit pas au détriment des petites gares et de ces petites lignes, et on le sait, à chaque fois qu'il y a des projets comme cela, c'est toujours vraiment sur... pas au bénéfice des usagers de ces petites lignes. Donc je ne sais pas si on peut pas la retravailler, mettre un alinéa à cette motion qui, au demeurant, ne m'ennuie pas sur le fond mais sur la forme, où on pourrait peut-être aller beaucoup plus loin.

M. Auroy-Peytou : Je peux vous répondre. C'est sur la refonte des horaires en 2022, donc les horaires que vous connaissez aujourd'hui vont être revus. Il faudra éventuellement, je pensais moi sur le 1^{er} train du matin, un train en milieu de journée et le dernier train du soir, sur surtout les abonnés TGV. Effectivement, vous savez qu'aujourd'hui, nous avons le matin, de 5h30 jusqu'à 7h, un train toutes les demi-heures, et le soir retour idem. Il y a une desserte fine qu'on appelle, qui dessert toutes les petites gares, une desserte semi-directe qui dessert Gardonne, Saint-Foy, Vélines, Castillon, Saint-Emilion, Libourne, Cenon et Bordeaux, et ensuite on peut avoir une desserte rapide, qui ne desservirait que Sainte-Foy, Castillon, Libourne, Cenon, Bordeaux et c'est sur cette desserte-là qu'on mettrait à moins d'une heure. C'est vrai qu'il faut réfléchir à donner un panel de trains pour tout le monde. Mais il y a une demande, et ça permettrait aussi pour l'économie locale, de faire venir le plus de monde possible, parce que c'est vrai que le train est un atout aujourd'hui, je le vois dans ma commune et j'en viens parce qu'on est à proximité de l'autoroute de Mussidan, on est à proximité de la 936 et de la voie ferrée. J'ai aujourd'hui un jeune couple de pharmaciens qui s'installe sur Lamonzie et ils viennent pourquoi ? Parce que sur cet axe-là, il y a le train et ça, ça me réjouit bien sûr, des efforts qu'on a menés, les collectivités dans la régénération de cette ligne.

M. le Président : Monsieur Frel, oui.

M. Frel : Oui, merci. Pour amener encore de l'eau au moulin sur l'intervention de Madame Tégorizo, on connaît tous la problématique de la mobilité en milieu rural. Et donc cette suppression, cette course à la rapidité, à chaque fois c'est de la suppression d'arrêts, on le voit avec le projet Optim'TER qui a abouti à la disparition de 5 arrêts ferroviaires au moins en Dordogne, dont plusieurs sur cette voie que vous évoquez. Et ce projet ne ferait que renforcer cette problématique, c'est pour ça que la demande d'aller un tout petit peu plus loin et de demander des trains supplémentaires et non pas une baisse du service pour toutes les petites gares qui existent sur cette ligne et qui sont très fréquentées. Par exemple, dans votre projet, on ne s'arrête plus à Gardonne, pourtant, pour les

Bergeracois... à Gardonne, c'est dans ton projet de 3 arrêts ? Non ? On ne s'arrête plus à Gardonne...

M. Auroy-Peytou : Ne redites pas des bêtises Monsieur Frel, surtout sur ce sujet. Là vous vous avancez sur un terrain glissant.

M. Frel : Mais pourquoi c'est moi qui dit des bêtises et pas vous Monsieur ? Vous venez de dire qu'on ne s'arrêtait pas à Gardonne, alors peut-être que j'ai mal entendu.

M. Auroy-Peytou : C'est sur des nouvelles créations de train, sur une refonte totale de la grille horaire en 2022. Les horaires aujourd'hui seront remodulés, refaits, on ne va pas supprimer des trains aujourd'hui qui s'arrêtent à Gardonne ou Lamonzie ou Vélignes qui vont être supprimés, c'est une refonte complète et peut-être là, il y aura des trains supplémentaires si la Région, vous savez la Région a mis quand même 32 circulations sur cette ligne, en 2007 il n'y en avait que 18, donc il y a eu un effort complet de la région Aquitaine dans cet effort. Mais il n'y a pas de suppressions, ça sera une refonte complète Monsieur Frel, ne dites donc pas qu'il y a des suppressions.

M. Frel : Merci Monsieur Auroy-Peytou...

M. Auroy-Peytou : Excusez-moi de vous avoir coupé la parole.

M. Frel : Je vais essayer de finir mon propos si vous voulez bien me laisser parler. Donc on a vu Optim'TER, c'est de la suppression, je serai pleinement rassuré si on rajoutait simplement une phrase qui dit, ou quelques mots qui disent que c'est une demande de desserte supplémentaire et non pas d'enlever des dessertes ferroviaires et notamment sur les petites villes et lignes. J'étais juste en train de dire, avant que vous ne me coupiez, que Gardonne sert maintenant de gare ouest à Bergerac. Nous sommes un certain nombre de la rive gauche de Bergerac à aller prendre le train à Gardonne, puisqu'on met le même temps qu'à aller à la gare SNCF de Bergerac ; qu'à la gare SNCF de Bergerac, comme on a un parking qui sert à tout sauf aux usagers de la SNCF, il est impossible de se garer, alors qu'à la gare de Gardonne, nous avons cette disponibilité et en plus on peut s'arrêter dans les commerces de Gardonne, voire de Lamonzie. J'achète souvent mon journal au passage à cet excellent point de vente sur votre commune Monsieur le Maire. C'est simplement cela, si ce sont des trains en plus, formidable, si c'est réduire le service pour les autres villes, je trouve ça moins formidable.

M. le Président : Thierry, tu veux rajouter des choses, non, c'est bon ? Je crois que cette motion, elle a pour but de lancer une négociation. Evidemment, si on peut accroître l'offre, vous savez, dans une négociation il y a des plus et il y a des moins, donc l'idée c'est quand même, pour nous il y a un enjeu fort, évidemment maintenir le maximum d'arrêts pour des utilisations les plus complètes possibles et là tout le monde est d'accord avec vous, mais il est quand même crucial pour Bergerac, en termes d'images et de symbole, d'être à moins d'une heure de Bordeaux. Je veux dire, si on veut reparler de marketing territorial ou d'offre pour permettre à des gens de venir s'implanter sur notre territoire, c'est aussi pour des opérateurs qualifiés que c'est important. On manque d'attractivité pour faire en sorte d'avoir un certain nombre d'emplois sur notre territoire, y compris des médecins, vous le savez aussi, et donc le fait de nous rapprocher de Bordeaux sur un voyage le matin, un voyage le soir, quelque chose comme ça, c'est aussi dans le symbole, accroître l'attractivité du Bergeracois et de la Communauté d'Agglomération. Evidemment, il ne s'agit pas de déshabiller Pierre pour habiller Paul, mais l'idée c'est dans cette négociation, et là on veut alerter la Région et la SNCF pour entrer dans cette négociation et leur dire que c'est important pour nous d'atteindre cet objectif. Il s'agira de faire au mieux pour obtenir la meilleure offre pour le territoire. Vous pouvez répondre.

M. Frel : Oui, simplement pour rappeler que cette recherche de rapidité, à chaque fois toutes les études le démontrent, c'est renforcer la métropolisation, c'est-à-dire qu'on aura

plus des personnes qui iront vers Bordeaux, plutôt que, en terme d'emplois, aller chercher de l'emploi à Bordeaux...

M. le Président : Ah pas du tout !

M. Frel : Et non pas les développer ici. Toutes les études montrent que la rapidité, que ce soit celle de l'autoroute, que ce soit celle de la LGV...

M. le Président : C'était avant ça.

M. Frel : Y compris les études qui sont faites par la SNCF...

M. le Président : C'était avant ça.

M. Frel : Et par la région Nouvelle Aquitaine....

M. le Président : C'était avant, c'était avant.

M. Frel : Montrent le renforcement de la métropolisation. Et puis, tout à l'heure, c'est juste une petite question à titre de curiosité, Monsieur Auroy-Peytou, vous avez évoqué les abonnés TGV et je voulais savoir combien on avait d'abonnés TGV, c'est quelque chose que j'ignore, d'abonnés TGV qui résident à Bergerac et qui font ce voyage tous les jours ou fréquemment.

M. Auroy-Peytou : Excusez-moi, je n'ai pas apporté les chiffres ce soir, je ne pensais que vous me poseriez la question, mais la prochaine fois je vous donnerai la réponse.

M. le Président : Ok, est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet ? Il n'y en a pas. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

On va passer à l'adhésion au groupement de commande pour la fourniture de ressources numériques au sein de la médiathèque numérique départementale et c'est Madame Tégorizo qui rapporte.

DELIBERATION ET VOTE

Les élus de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise sollicitent Monsieur le Président de la Région Nouvelle Aquitaine et les services de la SNCF pour lancer une étude de faisabilité concernant le temps de trajet ferroviaire entre Bergerac et Bordeaux.

A la suite des grands travaux de renouvellement de la voie entre Libourne et Sarlat, achevés en 2019, au vu de la fréquentation croissante du nombre de passagers sur cette ligne et ce malgré la pandémie, et au vu de l'attrait économique et social qu'apporte cette ligne ferroviaire, la CAB souhaite que certains TER rallient la capitale régionale en moins d'une heure.

Cette demande aura également un effet pour le Périgord Noir (Sarladais) qui sollicite un rapprochement plus rapide avec la métropole bordelaise.

Nous souhaiterions que cette étude de faisabilité soit menée conjointement avec les élus de la Région et des collectivités territoriales du linéaire qui ont participé à la régénération de la voie ferrée et que des propositions soient faites pour le Bergeracois comme pour le Sarladais pour la refonte intégrale des horaires pour 2022.

Nous remercions la Région pour son écoute, son effort en faveur de cette ligne et son intérêt pour l'essor économique de notre territoire.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver cette motion.

DECISION :

Adopté par 67 voix pour.

Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de ressources numériques au sein de la médiathèque numérique départementale

D 2021 – 115

RAPPORTEUR : Julie TEJERIZIO

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

Mme Téjérizo : Depuis 2016, le réseau des bibliothèques de la CAB, la médiathèque Pierre Fanlac et la Bibliothèque départementale ont développé et mis en commun, par le biais d'un groupement de commande, les ressources numériques accessibles aux usagers, pour créer un catalogue de ressources, ressources vidéos, livres, etc., consultables à distance au sein de la médiathèque numérique départementale. La poursuite de cette politique culturelle commune sera l'objet d'un nouveau marché public dont la procédure débutera le 21 juin, pour un marché effectif au 1^{er} octobre.

Il est proposé ce soir de renouveler cette adhésion au groupement de commande et d'autoriser le Président de la CAB à signer cette dit convention.

M. le Président : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**.

DELIBERATION ET VOTE

Service créé en 2011, la Médiathèque numérique départementale est intégrée au portail de la Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord (BDDP). Elle a pour objectif de proposer aux usagers du département des ressources numériques accessibles 24 heures sur 24 existant dans les fonds Bibliothèques/Médiathèques informatisées du Réseau départemental de lecture publique.

La Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord, Direction Générale Adjointe de la Culture, de l'Éducation et des Sports (DGA-CES) du Conseil départemental chargée d'accompagner le développement de la lecture publique, la Médiathèque Pierre Fanlac, service municipal de la Ville de Périgueux, chargée du service de lecture publique et le Réseau des bibliothèques de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) partagent des objectifs communs d'accès à la lecture, à la connaissance et aux loisirs pour tous les citoyens.

Depuis 2016, la BDDP et la Médiathèque Pierre Fanlac, rejointes en 2020 par le Réseau des bibliothèques de la CAB, ont développé et mis en commun, par le biais d'un groupement de commandes, les ressources numériques accessibles aux adhérents des bibliothèques du Réseau de lecture publique de Dordogne, aux usagers de la Médiathèque Pierre Fanlac et du Réseau des bibliothèques de la CAB pour créer un catalogue de ressources consultable à distance au sein de la Médiathèque numérique départementale.

La poursuite de cette politique culturelle commune et ambitieuse sera l'objet d'un nouveau marché public dont la procédure débutera le 21 juin 2021 pour un marché effectif au 1^{er} octobre 2021.

La passation de ce marché va être confiée à un groupement de commandes composé du Conseil départemental de la Dordogne, de la Ville de Périgueux et de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB).

La convention proposée désigne le Conseil départemental comme Coordonnateur du groupement chargé de procéder, dans le respect des règles du Code de la Commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations nécessaires à la consultation des entreprises ainsi qu'à la passation, signature et notification d'un marché portant sur les prestations ci-dessus définies.

Chacune des Parties procédera par la suite aux commandes de ressources numériques mises en commun pour l'ensemble des usagers et aux accès dédiés à leurs usagers.

Ce groupement sera valable le temps du marché, prévu du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2022.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à

- approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au groupement de commandes.
- autoriser le Président de la CAB à signer ladite convention.

DECISION :

Adopté par 67 voix pour.

| |
|---|
| DECISIONS DU PRESIDENT PRESENTEES POUR INFORMATION |
|---|

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : Pour la liste des cavistes, il y a la Cave Larégnère, le Temps du Vin, l'Art et le Vin, Inter Caves, Comptoir des Vignes, les Valeurs de Sophie et Julien de Savignac. Ce sont toutes les caves qui ont accepté l'opération et certaines ne se sont pas montrées intéressées.

Voilà chers collègues ce que je pouvais vous dire. Y a-t-il des prises de parole ? Monsieur Bassi.

M. Bassi : Je voudrais revenir sur le transport TAD, qu'on a évoqué tout à l'heure. Pour le transport TAD qui a été évoqué en introduction, j'avais simplement une remarque par rapport à la mobilité d'un certain nombre de personnes qui résident dans les communes rurales en périphérie de Bergerac effectivement, elles sont faibles, c'est-à-dire que les

personnes qui, jusqu'alors utilisaient le TAD, notamment sur ma commune, étaient de l'ordre de 1 à 2 et quelques fois, pas toujours, puisqu'elles se servaient notamment d'une ligne de la Région qui passait par la commune et qui faisait la liaison entre Villeneuve et Bergerac. Cette ligne ayant disparu au profit d'un contournement par Issigeac, aujourd'hui j'ai quelques personnes qui sont concernées et je pense que dans mes collègues du territoire, il doit y en avoir aussi au même titre, qui sont concernés par ce transport, aux personnes seules, souvent seules, âgées, seules, n'ayant plus de moyen de locomotion personnel et qui souhaitent se déplacer sur l'agglomération de Bergerac. Est-ce qu'il y a une solution envisagée, envisageable pour ces personnes-là, hors le taxi qui leur coûte actuellement une cinquantaine d'euros pour se rendre sur Bergerac et revenir ? Est-ce qu'il y a une possibilité, est-ce qu'il y aura une possibilité, une réponse à leur donner, qui peut être envisagée sur le territoire, en remplacement du TAD ?

M. le Président : Ça fait partie des réflexions qui sont en cours, mais si on supprime le TAD et qu'on subvient à ces cas particuliers, alors c'est pour ça qu'on essaie de réfléchir à nuancer, c'est-à-dire, est-ce qu'il y a des critères d'âge, est-ce qu'il y a des critères de mobilité, de situation sociale. Donc évidemment, cette réflexion, elle est nécessaire et on va la mener, et ça sera vraiment du cas par cas, parce que si on laisse ouvert le TAD, on ne le supprime pas.

M. Bassi : Non mais hors du TAD, hors du TAD, une solution...

M. le Président : Oui, je comprends. Tu vois ce que je veux dire ? Evidemment, on va faire preuve de discernement, c'est ça le sujet. Les gens qui ont besoin d'être aidés, l'idée ce n'est pas de les laisser sur le bord du chemin, mais il faut aussi respecter la règle. Après, il y a une question de concurrence aussi avec les taxis. Tu vois, il y a cette question-là aussi qui se pose.

M. Bassi : Est-ce qu'un temps c'était de passer par les taxis, justement, qui avaient la possibilité par une aide supplémentaire de la CAB de venir effectivement compléter le tarif.

M. le Président : Non mais là on est au début de l'histoire, vous avez bien compris qu'on est au début de l'histoire, maintenant il faut l'écrire l'histoire.

M. Bassi : Par contre, que la desserte ne se fasse pas trop vite pour ne pas que ça vide la population bouniaguaise vers le Bergeracois.

M. le Président : Ah là, ça a été une décision. Monsieur Filet puis Monsieur Frel, on continuera après, ne t'inquiète pas.

M. Auroy-Peytou : Juste Président, Président ?

M. le Président : Ah Monsieur Auroy-Peytou veut apporter une réponse.

M. Auroy-Peytou : Juste pour répondre à Georges, tu sais Georges, il y avait, en 2014-2017, lorsque j'étais en fonction aux transports à l'époque, puisque là aujourd'hui c'est la mobilité, effectivement on avait fait des conventions avec les taxis avec des couronnes, couronne 1, couronne 2, couronne 3. Et il me semble, à l'époque, qu'on avait passé des conventions pour toutes les communes en-dehors de plus de 15 km de la ville de Bergerac. Malheureusement, ça n'a pas été déclenché, ce n'est pas faible, c'est même nul, il n'y avait pas de déclenchement, notamment sur ces communes-là, le mercredi et le samedi, puisqu'on avait proposé aux taxis éventuellement, si on ne pouvait pas y aller en TAD, de pouvoir desservir avec les taxis, donc on avait fait une convention. On pourrait réfléchir éventuellement après, de voir ce que pourrait nous coûter cette convention, avec les taxis pour des communes qui seraient, qui demanderaient ce transport pour les communes vraiment très loin du centre-ville de Bergerac, mais ça eut existé. Mais le problème de TAD, comme je le disais tout à l'heure, les derniers chiffres que j'avais, c'est uniquement la commune de Prignonrieux qui est déclenchée. Sur l'ensemble des autres communes, moi la mienne il y avait deux points d'arrêt TAD, ils n'ont jamais été déclenchés depuis 3 ans.

M. Bassi : Effectivement, parce que les points d'arrêt TAD, il y avait la problématique de l'horaire...

M. Auroy-Peytou : Tout à fait.

M. Bassi : Avec le retour qui se passait en fin de journée, donc pour les personnes qui ont un rendez-vous médical, qui ont, et puis uniquement ça, se retrouvaient un petit peu bloquées sur le Bergeracois. Mais la solution avec les taxis, elle est peut-être à creuser, parce que ça correspond à peu de personnes, mais ces personnes qui se retrouvent dans cette situation, ont un réel besoin de pouvoir se déplacer et ont un réel besoin économique aussi que peut représenter le déplacement de taxi actuellement.

M. le Président : Très bien. Monsieur Filet.

M. Filet : Oui, Monsieur le Président, merci. Je voudrais savoir si au prochain Bureau Communautaire qui a lieu lundi prochain, il pourrait être inscrit à l'ordre du jour un point sur les déchets, et notamment le ramassage des ordures. Parce que nous sommes plusieurs maires à nous en inquiéter, à être opposés à ce système. J'ai vu notre confrère de Bergerac écrire à Monsieur Protano en réponse à son courrier, qui contient quand même pas mal de choses bizarres et pour ne pas dire autre chose. Donc je pense qu'il va falloir qu'on aborde ce sujet en Bureau Communautaire, si on doit prendre une décision pour le mois de septembre, il serait bon de le faire assez rapidement.

M. le Président : Evidemment, la question des déchets est une question qui revient et qui occupe beaucoup les esprits, je crois qu'à ce stade d'information et d'éléments, on a fait le tour. C'est pour ça que je vous ai proposé que nous ayons ce débat à la rentrée, pourquoi ? Parce que, il y a vraiment une introspection à faire sur les comptes administratifs du SMD3, il y a une introspection à faire sur les différents dispositifs qui existent à droite et à gauche et que, aujourd'hui, nous ne disposons pas de tous ces éléments pour avoir un débat sérieux et serein. Le plus vite on va mettre Madame, c'était un des arguments qui nous a fait recruter ce contrôleur de gestion, et sa première mission, dès qu'elle arrive cette personne, c'est de travailler sur ce dossier. Et on y travaille à un petit groupe aussi en étroite collaboration avec les agents du SMD3 pour vous apporter au plus vite les éléments. Dès qu'on aura des éléments sérieux, qui pourront nous permettre d'avoir un débat éclairé, on le fera. Il n'y a aucune décision, je vais ici le dire solennellement, il n'y a aucune décision qui a été prise, la question de dire on va passer au point d'apport volontaire, on va passer... Non, non, non, il n'y a aucune décision qui a été prise, la décision se prendra au vu de ces éléments objectifs que nous aurons récupérés et ce débat aura lieu avec sérénité et peut-être... écoutez, je le dis, je le dis souvent quand je me déplace dans certains Conseils Municipaux, puisque la question, bien évidemment, elle est récurrente. En tant que Maire de Creysse, vous imaginez bien que je souhaite aussi, si c'est possible, maintenir le ramassage au porte à porte avec des containers pucés. Tout ceci paraît du bon sens et une évidence, mais il faut que nous ayons les éléments précis des conséquences de cette éventualité pour pouvoir éventuellement la mettre en œuvre. Donc aujourd'hui, on va discuter, sans avoir de réponse, ce n'est pas la peine d'avoir... il faut avoir les arguments, quels sont les coûts, quelles sont les périodicités ; ne vous affolez pas si vous voyez quelques points d'apport volontaires, notamment stockés sur le centre technique à La Force, il s'agit d'une toute petite quantité, ça paraît très important et de toute façon nous aurons besoin de points d'apport volontaire pour les quelques situations qui ne peuvent pas être desservies au porte à porte, c'est déjà le cas aujourd'hui donc ça ne sera mieux le cas demain. Et ces containers aujourd'hui que vous voyez, sont uniquement pour répondre à cette situation-là. Il n'y a pas de commandes supplémentaires et le processus, il est complètement arrêté. La décision sera prise au mois de septembre quand nous aurons les éléments. On va respecter ce calendrier Lionel,

il n'y a pas de souci, mais aujourd'hui on va tourner en rond et puis je crois que ça ne sert à rien. Pour avoir des réponses, il faut avoir des éléments chiffrés.

M. Filet : Il faut quand même savoir que dans nos communes, moi personnellement, j'ai retransmis à tous mes conseillers le courrier de Monsieur Protano, j'ai eu des retours à la Mairie qui n'étaient pas tristes. Parce que ce qui est contenu dedans, ça demande vraiment un bon débat et je pense que là on ne coupera pas à cette chose-là. En plus, il y a une association qui milite là-dessus, qui a quand même aussi des informations à faire passer et il ne faut pas oublier que le Maire de la commune à côté de chez moi retire les PRV pour mettre des PAP, donc il y a quand même beaucoup de questions à se poser.

M. le Président : Allez, on ne va pas...

M. Prioleaud : Juste, Frédéric.

M. le Président : Anticiper ce débat, parce qu'on n'a pas les éléments pour l'avoir. Monsieur Frel.

M. Prioleaud : Frédéric, juste sur les...

M. le Président : Monsieur le Maire veut réagir.

M. Prioleaud : Pardon Lionel, juste sur les déchets, puisque tu l'évoques, cher Lionel, tu as évoqué d'avoir transféré le courrier de Monsieur Protano à tes conseillers, n'hésite pas surtout à transférer également ma réponse. Puisque dans ma réponse, certes il y a mon point de vue, et j'ai fait part à Monsieur Protano que mon point de vue n'a pas changé de 2019, lorsque j'étais en campagne électorale, à 2020 quand on est arrivés ici et sur certaines prises de position et aujourd'hui en 2021 tout en étant en campagne, je suis toujours dans la même ligne et évidemment, on a besoin d'informations les plus larges possibles. Vous savez mon attachement au service public mais également aux dépenses de ce service public et on le voit sur certains points au niveau de la ville de Bergerac ou comme le dit Monsieur le Président, on a besoin d'avoir tous les éléments chiffrés. Après, moi je ne veux pas être dans une posture politique, je vais être très clair, le courrier qui est en pièce-jointe de mon mail et celui de Madame le Maire de Sainte-Foy, qui est plutôt d'une tendance socialiste, Monsieur Protano est plutôt de mon côté politique on va dire, donc ce n'est absolument pas une posture politique que je prends, c'est un vrai engagement sur celui du service public et de l'accompagnement de l'ensemble des populations sur notre territoire. Et il faut que, oui, on ait ce débat le plus large possible, avec les éléments les plus sérieux possibles, que ce soit sur le SMD3 en tant qu'organisateur, que ce soit sur l'Agglomération en tant que collecteur et qu'on puisse travailler dans les meilleures conditions possibles.

M. le Président : Merci. Monsieur Frel.

M. Frel : Oui, merci Monsieur le Président. Juste deux petites évocations, parce que les dossiers se ressemblent, c'est moins de service public et plus d'impôts, c'est évidemment la question du ramassage des déchets et si le SMD3, enfin l'ancienne équipe du SMD3 avait voulu tuer dans l'œuf ce nouveau système, il ne se serait pas pris autrement et ça c'est à regretter et c'est pour ça qu'on a demandé au dernier Conseil ou à celui d'avant, je ne sais plus, qu'on marque fortement notre mécontentement en refusant de voter l'augmentation demandée, mais je crois qu'il est super important que nous, représentants au SMD3, se positionnent très fermement. Quant à cela, on ne peut pas demander plus, plus financièrement à l'usager et lui rendre un service qui est ressenti comme moins important qu'auparavant. Je reviens juste, en deux phrases, rassurez-vous, sur les transports urbains. Vous voyez que ce problème pose un certain nombre de questions, que ce soit à Bergerac pour la desserte des quartiers et dans un certain nombre d'équipements publics ou que ce soit en zone rurale, et cette précipitation à arrêter le TAD pose beaucoup de questions. Et c'est pour ça que moi je suis incapable je crois, parce qu'on n'a pas non plus présenté de manière très concrète le futur projet jusqu'à la fin, je

crois qu'il serait important lors d'un prochain Conseil Communautaire, Monsieur le Président, qu'on fasse un point d'étape là-dessus et qu'on réponde à un certain nombre de questions. Vous l'avez évoqué, on réfléchit à des alternatives au TAD, ce serait bien lors d'un prochain Conseil Communautaire, de nous faire part de ce point d'étape par rapport au TAD. Pareil pour le transport scolaire, quels seront les circuits, quels seront les horaires, comment va-t-on gérer le fait que les collèges terminent à 17h, 17h30 ou 18h pour le lycée par exemple ? A quelle échéance va être l'arrêt de la ligne B, de la ligne C, je suis même incapable de répondre, parce que j'ai vu plusieurs informations différentes entre la présentation qu'on avait eue et d'autres propos dans la presse ou ce soir. Et puis, pareil l'Handibus, moi j'ai aussi beaucoup de questions, je vous l'ai dit tout à l'heure, par rapport à continuer à assurer un service important et souple pour les personnes en situation de handicap, on leur doit, et en plus il y a la question par rapport au Handibus du financement, puisque ce financement n'est pas un financement communautaire, ou le versement mobilité, mais c'est un financement d'Etat ou du Conseil Départemental, je ne sais plus lequel des deux. Et donc va se poser aussi cette question de comment on va utiliser Handibus, alors que le financement n'est pas direct.

M. le Président : On ne va pas revenir sur ce débat et évidemment, il y aura des clauses de revoyure et la commission mobilité va s'emparer de ce dossier. Tous les circuits détaillés, tout ça a été présenté plusieurs fois, vous ne pouvez pas dire que ça... Prenez les comptes rendus, on me le faisait voir tout à l'heure, le compte rendu du dernier Conseil Communautaire, quand on a eu ce débat, tout est dedans. Donc je ne peux pas mieux vous répondre. Sur l'Handibus, très rapidement, on ne va pas diminuer le service. Si on prend des missions supplémentaires, comme on l'évoquait avec Monsieur Bassi tout à l'heure, s'il y a des personnes qui ont un profil particulier, qui ont besoin d'un service particulier, et qu'on a besoin d'accroître ce service, nous le ferons, mais la commission doit travailler sereinement là-dessus. Sur le financement de l'Handibus, qui c'est qui finance ? C'est la CAB qui finance Handibus, je voulais être sûr. Voilà Monsieur Frel. Madame Tégorizo.

Mme Tégorizo : Oui, j'avais une petite question, enfin plusieurs en même temps, mais je vois « défense des intérêts de la CAB confiée au Cabinet... », il y a une requête contre la CAB devant le Tribunal Administratif, c'était pour savoir ce que c'était.

M. le Président : Comme le dit cette requête, c'est dit, il y a une divergence de point de vue entre un agent et la collectivité sur l'imputation d'un accident de travail éventuel. L'agent fait valoir son droit tout à fait légitime à porter ce dossier devant le Tribunal Administratif, ce que nous contestons et nous allons présenter une défense à cette requête.

Mme Tégorizo : Du coup, j'ai une autre question qui s'adresse plus au Maire de Bergerac et j'en suis désolée parce que, c'est la Ville de Bergerac qui réalise une enquête, mais il s'adresse à tous les habitants du territoire de la CAB, donc c'est pour ça que je me permets ici. L'objectif de cette enquête, c'est analyser les problématiques des habitants et trouver des solutions en termes de cadre de vie, de logement et d'emplois. Au demeurant, il n'y a rien qui puisse faire polémique, mais au fil des questions, on peut être un peu étonnés, parce que c'est beaucoup de questions sur la nationalité des sondés, leurs origines, ainsi que celles des membres de leur famille. Bien qu'anonyme, l'utilisation de ces informations à des fins statistiques paraît tout particulièrement dangereuse, voire scandaleuse. La loi informatique et liberté interdit, je cite, « de collecter ou de traiter des données à caractère personnel, qui font apparaître directement ou indirectement les origines raciales ou ethniques des personnes ». Au-delà de la loi, je m'interroge sur la finalité politique d'un tel questionnaire, car l'idée de recenser les personnes selon leurs origines contient une dimension communautariste inacceptable, d'autant plus en cette période où l'urgence est de lutter contre toutes les discriminations et non de mesurer la diversité de la population,

ce qui porte atteinte au caractère universaliste de notre République. Alors, j'ai contacté la CNIL, la CNIL me demande de se rapprocher du Maire de Bergerac et donc j'en profite.

M. Prioleaud : Madame Tégorizo, vous faites bien de poser la question, vous auriez très bien pu la poser en Conseil Municipal, mais je vais y répondre. On est dans le cadre et j'ai l'impression que ça agace un peu nos collègues autour de la table, donc je vais faire bref. Je rappelle qu'on est dans le cadre du renouvellement du contrat de projet au niveau des centres sociaux de la ville de Bergerac. Le contrat de projet actuel va de 2019 à 2022 et donc nous devons commencer à réfléchir sur le contrat de projet de 2023-2026. Qu'est-ce qu'un centre social ? Alors un centre social, c'est un équipement de proximité qui est ouvert à toute la population, dans lequel on trouve un accueil, des animations, des ateliers, des activités et ils ont tous une finalité à caractère social. Et comment définir ce projet social sans demander leur avis aux habitants ? Sur le mandat précédent, j'étais adjoint au Maire délégué à la politique de la ville et donc nous avons fait ce même travail, non pas dématérialisé, mais en direct avec la population, c'est-à-dire au sein des centres sociaux, au sein des réunions de quartier, de façon à avoir ce diagnostic territorial et ce travail de fond, c'est-à-dire quelle est la demande des habitants et quels sont les besoins des habitants pour renouveler ce contrat social. Le nom de ce questionnaire, c'est Ma ville mon quartier, on est donc bien sur la ville de Bergerac. En revanche, il est certain que l'ensemble des usagers de nos 3 centres sociaux n'habitent pas tous sur la ville de Bergerac, ils habitent sur notre Agglomération, notre belle Agglomération, on a des habitants de Lamonzie-Saint-Martin qui viennent par exemple faire des activités sur le centre social de Naillac très régulièrement et on a même des personnes qui sont bénévoles des autres communes de l'Agglomération et qui viennent amener leur savoir, leur connaissance, leur expérience au profit de l'ensemble des habitants des quartiers. Alors oui, Bergerac est au cœur de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, que l'on aille de Mouleydier au Fleix ou de Saint-Géry à Thénac, oui on est bien au cœur de la CAB et donc forcément, on a des habitants qui viennent de tout le territoire, de nos centres sociaux. Donc ne vous inquiétez pas, tout est respecté. Et pourquoi ce travail a été réalisé, en plus de celui de ne pas pouvoir réunir autant que faire se peut l'ensemble des habitants, l'ensemble des usagers de la ville de Bergerac ? C'est aussi, parce que nous avons la demande d'une stagiaire rémunérée qui prépare un master 2, qui s'appelle Sarah, je vais vous donner que son prénom, Sarah qui prépare un master 2 et qui, dans le cadre de sa formation, a souhaité faire son stage à la ville de Bergerac, au moment même où on devrait renouveler ces contrats de projets. Donc pour nous, c'est une opportunité énorme d'avoir une jeune extérieure à la ville de Bergerac, qui vienne travailler sur ce sujet, qui s'empare de ce sujet et en même temps, de pouvoir faire ce travail important qui est demandé par la CAF, la Caisse d'Allocation Familiale, pour avoir l'ensemble des subventions sur l'ensemble de nos centres sociaux. Alors oui, il y a des questions qui concernent plusieurs sujets, ça va du cadre de vie au logement, à la scolarité, à la santé, vous avez peut-être même une ou deux questions sur les pratiques sexuelles, eh bien oui, parce qu'il y a toute une partie sur la prévention qui est organisée dans les centres sociaux et qu'on doit savoir un petit peu les attentes et les demandes des usagers, de façon à aller dans la bonne direction, à aller dans la bonne orientation. Et l'ensemble de ces éléments, de toute façon, seront communiqués à l'ensemble des élus, que ce soit de la ville de Bergerac et de l'Agglomération s'ils le souhaitent, puisque c'est à caractère entièrement anonyme et donc ça permettra de faire des statistiques et de voir un petit peu vers où on peut s'orienter. Et je sais que quand on travaille avec le Bureau d'Information Jeunesse, il y avait le projet Préjugix par exemple qui a été réalisé dans le cadre de la santé de la politique de la ville, on l'a fait avec le BIJ et avec les centres sociaux et on l'avait financé également dans le cadre de la politique de la ville. Donc, simplement, un travail de fond réalisé pour

renouveler l'ensemble de nos contrats de projet sur les 3 centres sociaux de la ville de Bergerac, un travail de fond et en plus, on permet à une jeune de pouvoir avoir son diplôme master 2 qu'elle réalise sur Bordeaux.

M. le Président : Oui.

Mme Tégorizo : Alors, sur les origines, ce n'est pas de savoir si je viens du Fleix ou de Bouniagues, c'est si je suis maghrébin, d'Asie du Sud, d'Europe de l'Est, et c'est là que je dis que c'est très grave, et pareil, quand on demande l'appartenance politique de la personne. Ça va extrêmement loin et c'est, je le répète, purement scandaleux, discriminatoire et hors la loi. C'est tout, après, vous pensez ce que vous voulez.

M. Prioleaud : Madame Tégorizo, vous vous emballez toujours pour rien.

Mme Tégorizo : Non, non, c'est la loi.

M. Prioleaud : Vous dites que c'est discriminatoire, ça serait discriminatoire si on savait quelle est la personne qui répond et qu'elle a des avantages ou aucun avantage, parce qu'elle est de ces origines. Simplement, on a dans les quartiers des personnes qui viennent de pays différents et donc, à partir de là, on fait également des animations en fonction. Quand on fait et quand on accompagne une association, par exemple sur Bergerac, qui fait de l'apprentissage de la langue arabe, on le fait parce qu'il y a une demande dans les quartiers d'avoir cet apprentissage. Quand on fait de l'apprentissage également, ou le soir, si on fait l'accompagnement scolaire sur l'aide aux devoirs, c'est parce qu'on a une partie de la population qui nous demande de pouvoir faire l'aide aux devoirs dans certains quartiers. Donc oui, on fait un diagnostic du territoire, on regarde quels sont les besoins des habitants et en fonction, on prendra des orientations sur l'ensemble des centres sociaux et dans le cadre du contrat de projet. Je rappelle que ce questionnaire d'ailleurs a été validé par les Directions des centres sociaux, a été validé par le Directeur Général des Services, je l'ai validé, il a été envoyé à la Caisse d'Allocations Familiales. A ce jour, personne n'a été choqué, personne ne m'a envoyé de courrier et les personnes y répondent tout à fait sur le site ou à travers l'application. Donc je vous invite, si vous le souhaitez, à y répondre, de façon également à participer à cette grande enquête qui permettra de voir ce que dont on aura besoin demain sur l'ensemble des quartiers. Vous voulez créer une polémique, créez-là, c'est votre problème, je ne suis pas dans une posture...

Mme Tégorizo : Non, non, je ne veux pas créer la polémique...

M. Prioleaud : Je suis dans le fait de faire avancer....

M. le Président : Stop, stop, stop... S'il vous plaît, s'il vous plaît...

M. Prioleaud : Je suis dans le fait de faire avancer les dossiers sur l'ensemble de notre territoire.

Mme Tégorizo : Si je suis la seule à être choquée, je ne fais pas de polémique, tout le monde est d'accord pour dire...

M. le Président : Par respect, par respect pour le Conseil Communautaire, fin du Conseil Municipal de Bergerac, ça suffit. A un moment, on peut bien discuter, il n'y a pas.... n'allez pas trop loin, il y a des compétences, il y a des assemblées qui correspondent à certains niveaux de débat, on veut bien participer à ces échanges, mais il ne faut pas que ça prenne toute la place. Monsieur Frel, vous vouliez réintervenir.

M. Frel : Dans le droit fil des précédentes interventions mais en lien avec ce questionnaire, je suis juste ultra rapide, il y a une question sur les transports, je conseille juste à Monsieur Prioleaud de réviser les différents modes de transport, il y a encore le service des bus à Bergerac, on peut se déplacer en avion, en train, à scooter, à la trottinette, mais on ne peut pas se déplacer en bus, parmi les réponses, donc rajouter une case s'il vous plaît.

M. le Président : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions diverses ? Il n'y en a pas ? Ah si, Monsieur Anthony Castaing, pardon.

M. Castaing : Non, une petite idée là qui me venait à l'esprit, concernant la mobilité en milieu rural, et dans l'esprit de trouver des solutions qui soient peu onéreuses, parce que la problématique, c'est une problématique financière, il faut dire ce qui est. Il y a quelque chose dont on n'a pas parlé, c'est le covoiturage. Il y a des plateformes qui existent aujourd'hui et les jeunes qui n'ont pas encore de véhicule savent très bien s'en servir, mais peut-être pas effectivement les personnes âgées. Donc un service qui coûterait peut-être pas très cher, c'est que quelqu'un d'administratif à la CAB qui s'occupe peut-être de la mobilité, puisse offrir ce service de réservation numérique pour les personnes âgées sur ces plateformes de covoiturage, c'est juste une idée comme ça en passant.

M. le Président : Certainement qu'il y a beaucoup de pistes auxquelles on n'a pas pensé et celle-là en fait partie, merci de cette réflexion.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de lever cette séance du Conseil Communautaire et vous dis à lundi prochain pour ceux qui sont membres du Bureau et au 5 juillet pour le prochain Conseil Communautaire. Merci à toutes et à tous.

Décisions prises par délégation du conseil communautaire en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales et consultables au service « Administration Générale » de la CAB :


| | |
|-------------------|---|
| L2021-034 | Modification de la régie d'avances pour les accueils de loisirs de la CAB (mode de paiement par carte bancaire et ouverture d'un compte de dépôt de fonds). |
| L2021- 036 | Résiliation au 30 avril 2021 du bail dérogatoire signé avec la société Skinlys pour l'occupation du bâtiment 41 à l'ESCAT depuis le 1 ^{er} juillet 2020. |
| L2021-037 | Attribution à la Société GO Pub Conseil du marché d'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) pour un montant de 68 898 € et une durée de 8 mois. |
| L2021-038 | Défense des intérêts de la CAB confiée au Cabinet Boissy Avocats et associés dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Bordeaux pour non reconnaissance de l'imputabilité au service d'un accident. |
| L2021-043 | Conclusion d'une convention d'assistance juridique en matière de droit d'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la politique foncière avec Maître Desprès pour un montant annuel de 13 000 € HT et une durée d'un an renouvelable. |
| L2021-047 | Attribution à la société Toshiba du marché de mise à disposition d'un parc de reprographie de photocopieurs pour un montant de 213 000 € HT et une durée de 4 ans. |
| L2021-048 | Attribution à la société ABTP Biard du marché de renouvellement de la STEP du Mautin à Sigoulès et Flaageac et de création d'un filtre planté de roseaux de 1 480 EH pour un montant de 1 040 566 € HT et une durée de 18 mois. |
| L2021-050 | Approbation du plan de financement du centre événementiel et demandes de subvention auprès des différents partenaires. |
| L2021-052 | Demande de subvention au titre du Fond Social Européen 2021 dans le cadre des clauses sociales, pour un montant de 25 000 €. (annule et remplace la décision L2020-104). |

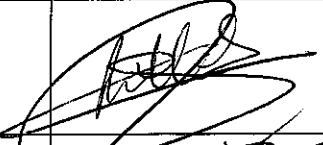

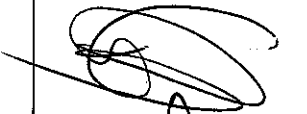


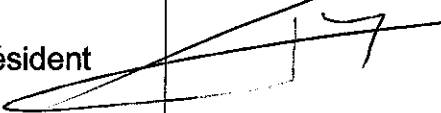
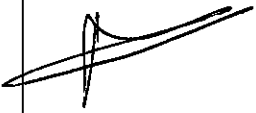
Monsieur le Président clôt la séance qui est levée à 20h25.



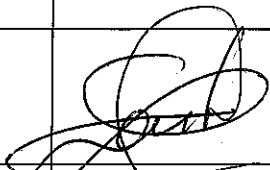

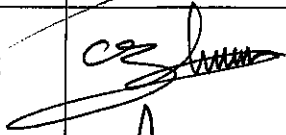
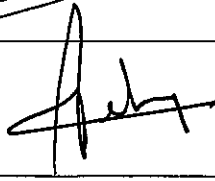





ORDRE DU JOUR MODIFIE

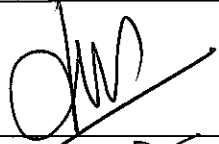






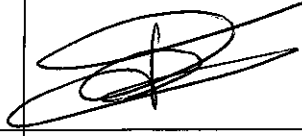
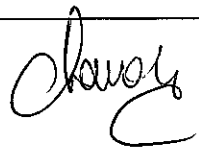
| | |
|----|--|
| | PROCES-VERBAL |
| | Approbation des procès-verbaux des conseils communautaires des 12 et 26 avril 2021 |
| | |
| | ORDRE DU JOUR |
| | Adoption de l'ordre du jour |
| | |
| | POUR DELIBERATION |
| | |
| 1 | Budget Principal – Décision Modificative n°1 |
| 2 | Budget annexe Transports Urbains Bergeracois – Décision Modificative n°1 |
| 3 | Budget annexe Parc Aqualudique – Décision Modificative n° 2 |
| 4 | Budget annexe Assainissement Régie TVA – Décision Modificative n°2 |
| 5 | Budget annexe Assainissement DSP TVA – Décision Modificative n°1 |
| 6 | Budget annexe ZAE de Cablanc – Décision Modificative n°2 |
| 7 | Admissions en non-valeur – Budget Principal |
| 8 | Admissions en non-valeur – Budget annexe SPANC |
| 9 | Attribution de fonds de concours aux communes |
| 10 | Attribution d'un fonds de concours exceptionnel à la commune de Prignonrieux |
| 11 | Bilan des acquisitions et cessions foncières 2020 |
| | |
| 12 | Tableau des effectifs – Modification au 1 ^{er} juillet 2021 |
| 13 | Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires |
| 14 | Taux de promotion – Echelon spécial du grade d'attaché hors classe |
| | |
| 15 | Portage administratif du dispositif départemental pour le soutien aux initiatives culturelles concertées (SICC) à destination des associations |
| | |
| 16 | Plan Local d'Insertion par l'Emploi (P.L.I.E) et clauses sociales d'insertion – Décision de portage des deux dispositifs par la Mission Locale de Bergerac |
| 17 | Vente de l'immeuble la Périgourdine à la Ville de Bergerac |
| 18 | Vente d'un terrain à la SCI CALI – ZAE de Cablanc – Commune de Creysse |
| 19 | Vente de terrain à la SCI PL BERGCLEAN - Z.A.E. Les Sardines - Commune de Bergerac |
| 20 | Vente d'un terrain à Mme LIDOME – Auto-école Vignal – Z.A.E. Les Galinoux – Commune de Creysse |
| 21 | Aide à l'investissement – Société Passion Camping-Car – Commune De Bergerac |

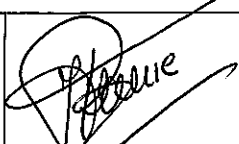
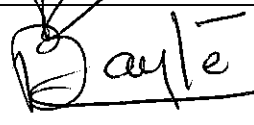



| | |
|----|---|
| 22 | Adhésion à l'association Manger Bio Périgord |
| 23 | Reconduction du dispositif Resto'Cab |
| 24 | Motion : liaison ferroviaire - relier Bergerac Bordeaux en moins d'une heure |
| 25 | Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de ressources numériques au sein de la médiathèque numérique Départementale. |
| | |
| | POUR INFORMATION |
| | Décisions |

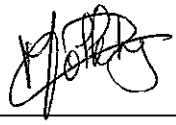

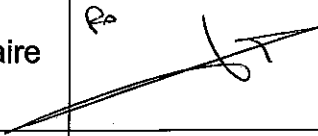
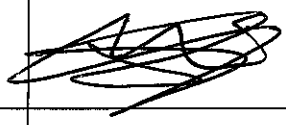
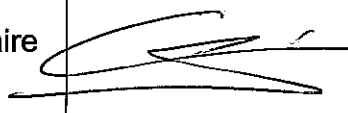


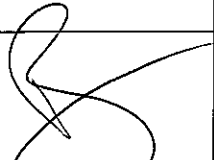
| | | | |
|----------|----------|-----------|---|
| DELMARES | Frédéric | Président |  |
|----------|----------|-----------|---|


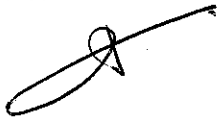
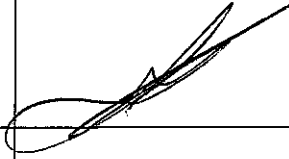
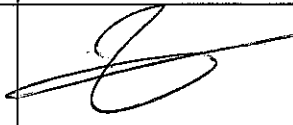
| NOM | PRENOM | FONCTION | EMARGEMENT |
|--------------|--------------|---------------------------------|---|
| PRIOLEAUD | Jonathan | 1 ^{er} Vice-président |  |
| CHAPELLET | Jean-Jacques | 2 ^{ème} Vice-président |  |
| DUPUY | Olivier | 3 ^{ème} Vice-président |  |
| AUROY-PEYTOU | Thierry | 4 ^{ème} Vice-président |  |
| RABAT | Daniel | 5 ^{ème} Vice-président |  |
| CASTANG | Alain | 6 ^{ème} Vice-président |  |
| PRADIER | Serge | 7 ^{ème} Vice-président |  |

| | | | |
|-----------|---------------|-------------------------------------|---|
| DELTEIL | Pascal | 8 ^{ème} Vice-président |  |
| GAUTHIER | Christophe | A donné pouvoir à Frédéric DELMARES |  |
| FRAY | Roland | 10 ^{ème} Vice-président | |
| GOUBIE | Cyril | 11 ^{ème} Vice-président |  |
| BANCAL | Fatiha | A donné pouvoir à Laurence ROUAN |  |
| BORDENAVE | Christian | 13 ^{ème} Vice-président |  |
| LETURGIE | Marc | 14 ^{ème} Vice-président |  |
| CAZES | Jean-Pierre | 15 ^{ème} Vice-président | |
| DESSALLES | Jean-Louis | 1 ^{er} Conseiller délégué |  |
| PIGEON | Dominique | A remplacé Pascal LIABASTE |  |
| VISENTINI | René | 4 ^{ème} Conseiller délégué |  |
| DELAIR | Arnaud | 5 ^{ème} Conseiller délégué |  |
| JEANTE | Jean-François | 6 ^{ème} Conseiller délégué |  |

| | | | |
|--------------|-------------|--|--|
| PORTOLAN | Jean-Claude | 7 ^{ème} Conseiller délégué |  |
| DREUIL | Jean-Michel | 8 ^{ème} Conseiller délégué |  |
| DORANGE | Michèle | 9 ^{ème} Conseiller délégué |  |
| PREVOT | Pascal | 11 ^{ème} Conseiller délégué | |
| TEJERIZO | Julie | 12 ^{ème} Conseiller délégué |  |
| RUET | Fabien | 13 ^{ème} Conseiller délégué | |
| ROUAN | Laurence | 14 ^{ème} Conseiller délégué |  |
| BONNAMY | Jean-Claude | 15 ^{ème} Conseiller délégué |  |
| TERREAUX | Michel | Conseiller communautaire | <i>suppléante</i> C. Sougore  |
| PAPATANASIOS | Francis | A donné pouvoir à Jean-François JEANTE |  |
| BLONDIN | Francis | A donné pouvoir à Julie TEJERIZO | |
| FILET | Lionel | conseiller communautaire | |
| LAROCHE | Catherine | conseiller communautaire |  |

| | | | |
|---------------|-------------|--|---|
| FAURE | Jean-Pierre | conseiller communautaire |  |
| BAYLE | Josie | A donné pouvoir à Mickaël DESTOMBES |  |
| DAVID BORDIER | Christophe | conseiller communautaire | |
| VERGNOL | Patrick | A donné pouvoir à Luc MAMMES | — |
| GOUZE | Didier | A donné pouvoir à Georges BASSI | — |
| DELFIÉUX | Michel | conseiller communautaire |  |
| CAPURON | Didier | conseiller communautaire | |
| FRANCOIS | Christine | conseiller communautaire | |
| PROLA | Eric | A donné pouvoir à Christophe DAVID BORDIER | |
| PUYPONCHET | Philippe | conseiller communautaire | |
| MALGAT | Florence | conseiller communautaire | |
| MAMMES | Luc | conseiller communautaire |  |
| SIMONNET | Jacqueline | conseiller communautaire |  |

| | | | |
|------------------|--------------|--|---|
| POTRON | Marie-Lise | A donné pouvoir à Marc LETURGIE | |
| MOLLETON | Marjorie | conseiller communautaire |  |
| ANDRIEUX-COURBIN | Marie-Claude | A donné pouvoir à Christian BORDENAVE à son départ |  |
| FREL | Lionel | conseiller communautaire | |
| SCOTTI | Marie-Hélène | A donné pouvoir à Corinne GONDONNEAU | |
| BASSI | Georges | conseiller communautaire |  |
| FRADIN | Stéphane | conseiller communautaire |  |
| TRAPY | Nathalie | A donné pouvoir à Jean-Pierre FAURE | |
| CASTAING | Anthony | conseiller communautaire |  |
| TRAPY | Gérald | conseiller communautaire |  |
| SERRA OGBONNA | Marion | conseiller communautaire | |
| DESTOMBES | Michaël | conseiller communautaire |  |
| BRACCO | Céline | conseiller communautaire |  |

| | | | |
|------------|----------|--|---|
| GUICHARD | Emmanuel | conseiller communautaire. |  |
| LOUGRAT | Cédric | conseiller communautaire |  |
| LEHMANN | Hélène | A donné pouvoir à Jacqueline SIMONNET |  |
| WEINBERG | Joaquina | A donné pouvoir à Mickaël DESTOMBES | |
| LASSERRE | Marie | conseiller communautaire |  |
| GONDONNEAU | Corinne | conseiller communautaire | |
| LE BERRE | Stéphane | conseiller communautaire | |